

---

---

## Procès-verbal de la séance publique du conseil de Communauté du 9 mars 2009

---

---

### SOMMAIRE

<i>Présidence</i> de monsieur Gérard Collomb, président	(p. 6)
<i>Désignation</i> d'un secrétaire de séance	(p. 6)
<i>Appel</i> nominal	(p. 6)
<i>Dépôts</i> de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 6)
<i>Adoption</i> des procès-verbaux des séances publiques des 15 décembre 2008 et 12 janvier 2009	(p. 6)
<i>Compte-rendu</i> des décisions prises par le Bureau en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 (dossier n° 2009-0544)	(p. 6)
<i>Présentation</i> du nouveau directeur général des services	(p. 28)
<i>Intervention</i> de monsieur le vice-président Jacky Dame relative aux frais de communication du Grand Lyon	(p. 33)
<i>Annexe</i> - Application de l'article 55 de la loi SRU - Bilan triennal 2005-2007 - Projet 2008-2010 (dossier n° 2009-0631) - Convention de délégation des aides à la pierre de l'Etat (dossier n° 2009-0632) - Diapositives projetées lors de l'intervention de monsieur le vice-président Brachet	(p. 34)

Le texte des délibérations n° 2008-0544 à 2008-0646 ont été publiés dans le recueil des actes administratifs n° 385.

<b>N° 2009-0544</b> <i>Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 9 février 2009 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008 -</i>	(p. 6)
---	--------

### COMMISSION DEPLACEMENTS ET VOIRIE

<b>N° 2009-0545</b> <i>Versement d'une participation financière à l'association Techlid pour l'animation du plan de déplacement interentreprises engagé sur le territoire -</i>	(p. 24)
<b>N° 2009-0546</b> <i>Exploitation du parc Les Halles - Avenant n° 5 au bail emphytéotique du 19 octobre 1970 -</i>	(p. 28)
<b>N° 2009-0547</b> <i>Lyon 1er, Lyon 4° - Rénovation lourde du tunnel sous la Croix-Rousse - Mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) et déclaration de projet à la suite des enquêtes publiques réalisées dans le cadre de la procédure d'expropriation -</i>	(p. 25)
<b>N° 2009-0548</b> <i>Petits aménagements de voirie et de signalisation au bénéfice des transports urbains - Convention avec le Sytral - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 29)
<b>N° 2009-0549</b> <i>Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux de rénovation lourde du tunnel sous la Croix-Rousse - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 29)
<b>N° 2009-0550</b> <i>Remplacement des indices et nouvelle formule de révision des prix suite à la suppression de l'indice MAT - Autorisation de signer des avenants pour 7 marchés -</i>	(p. 28)

### COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

<b>N° 2009-0551</b> <i>Dispositif d'aide à l'insertion professionnelle - Convention avec l'association Aid'Auto 69 -</i>	(p. 14)
<b>N° 2009-0552</b> <i>Soutien à l'Espace numérique entreprises (Ene) - Avenant n° 2 à la convention triennale du 27 mars 2007 -</i>	(p. 29)

<b>N° 2009-0553</b>	<i>Pôle de compétitivité Techtera - Soutien à l'animation, la promotion et la communication de Techtera - Convention 2009 -</i>	(p. 14)
<b>N° 2009-0554</b>	<i>Pôle de compétitivité chimie-environnement - Soutien de la Communauté urbaine à l'animation et au développement de l'association Axelera - Avenant n° 2 -</i>	(p. 14)
<b>N° 2009-0555</b>	<i>Pôle de compétitivité mondial Lyonbiopôle - Soutien à l'animation et à la promotion du pôle de compétitivité Lyonbiopôle - Convention 2009 - Subvention -</i>	(p. 14)
<b>N° 2009-0556</b>	<i>Convention avec l'association Cluster Edit - Subvention - Année 2009 -</i>	(p. 14)
<b>N° 2009-0557</b>	<i>Convention avec l'association Lyon urban truck and bus 2015 - Soutien à l'animation, à la communication et à l'organisation de l'événement Truck and Bus World Forum en 2009 -</i>	(p. 15)
<b>N° 2009-0558</b>	<i>Soutien au forum Ergodesign 2009 de l'agence régionale du développement et de l'innovation en Rhône-Alpes (Ardi) -</i>	(p. 15)
<b>N° 2009-0559</b>	<i>Convention avec Unitex 2009 - Concours La mode s'exprime, elle s'imprime -</i>	(p. 15)
<b>N° 2009-0560</b>	<i>Soutien au développement du Challenge Itech dans le cadre de la démarche Industries créatives - Subvention 2009 -</i>	(p. 15)
<b>N° 2009-0561</b>	<i>Convention 2009 avec l'association Imaginove - Soutien à l'animation -</i>	(p. 15)
<b>N° 2009-0562</b>	<i>Convention 2009 avec l'association Comité de bassin d'emploi Lyon Sud - Industries Créatives -</i>	(p. 29)
<b>N° 2009-0563</b>	<i>Subvention à l'association Lyonix (ou Rezopole, nouvelle dénomination en cours de validation) pour son programme d'actions 2009 -</i>	(p. 15)
<b>N° 2009-0564</b>	<i>Subvention à l'association Village des créateurs du passage Thiaffait - Programme d'actions 2009 -</i>	(p. 15)
<b>N° 2009-0565</b>	<i>Convention avec l'association Lyon Infocité - Subvention - Année 2009 -</i>	(p. 15)
<b>N° 2009-0566</b>	<i>Convention de partenariat avec l'association Doc Forum pour développer la culture numérique - subvention 2009 -</i>	(p. 15)
<b>N° 2009-0567</b>	<i>Partenariat avec le club EUSRL-VHA (Villeurbanne handball) - Saison 2008-2009 - Subvention -</i>	(p. 18)
<b>N° 2009-0568</b>	<i>Partenariat avec le club sportif Asvel basket - Saison 2008-2009 - Subvention -</i>	(p. 18)
<b>N° 2009-0569</b>	<i>Partenariat avec le club sportif Lou Rugby - Saison 2008-2009 - Subvention -</i>	(p. 18)
<b>N° 2009-0570</b>	<i>Marché de la mode Vintage - Edition 2009 - Subvention -</i>	(p. 29)
<b>N° 2009-0571</b>	<i>Projet Interreg IVC - Projet européen Clusters &amp; Cities (CLUSNET) -</i>	(p. 29)
<b>N° 2009-0572</b>	<i>Attribution d'une subvention à l'association de solidarité internationale Groupement des retraités éducateurs sans frontière (GREF) -</i>	(p. 29)
<b>N° 2009-0573</b>	<i>Adhésion de la Communauté urbaine au réseau des villes méditerranéennes (Medcités) -</i>	(p. 29)

## **COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS ET RESSOURCES**

<b>N° 2009-0574</b>	<i>Lyon 3° - Hôtel de Communauté - Remplacement des automates de la gestion technique centralisée GTC - Complément d'autorisation de programme -</i>	(p. 29)
<b>N° 2009-0575</b>	<i>Villeurbanne - Rénovation des ascenseurs du quartier du Tonkin II - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 29)
<b>N° 2009-0576</b>	<i>Villeurbanne - IUTB rue de France - Université Claude Bernard - Complément d'individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 30)
<b>N° 2009-0577</b>	<i>Application des dispositions de l'article 1er de la loi de finances rectificative pour 2009, codifiées à l'article L1615-6 du code général des collectivités territoriales - Versement anticipé des attributions du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008 -</i>	(p. 19)
<b>N° 2009-0578</b>	<i>Taux 2009 de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères -</i>	(p. 19)
<b>N° 2009-0579</b>	<i>Taux de taxe professionnelle 2009 -</i>	(p. 19)
<b>N° 2009-0580</b>	<i>Code des marchés publics 2006 - Répartition des responsabilités et délégations de signature -</i>	(p. 30)
<b>N° 2009-0581</b>	<i>Transformations d'emplois -</i>	(p. 30)
<b>N° 2009-0582</b>	<i>Modification du ratio d'avancement au grade d'agent de maîtrise -</i>	(p. 30)

**N° 2009-0583** *Changement d'appellation d'une mutuelle -* (p. 30)

## **COMMISSION PROXIMITE ET ENVIRONNEMENT**

**N° 2009-0584** *Subvention à l'association Acoucuté - Convention pluriannuelle 2009 à 2011 -* (p. 30)

**N° 2009-0585** *Fonds de solidarité eau - Construction d'une adduction d'eau potable dans le village de Pal Seck - Sénégal -* (p. 25)

**N° 2009-0586** *Fonds de solidarité eau - Réalisation de 4 points d'eau dans la commune de Cové - Bénin -* (p. 25)

**N° 2009-0587** *Fonds de solidarité eau - Alimentation en eau potable et construction de sanitaires dans dix établissements scolaires ruraux de la province d'Essaouira - Maroc -* (p. 25)

**N° 2009-0588** *Coopération décentralisée eau - Poursuite de la coopération avec l'Établissement des eaux du Liban Nord sur la période 2009-2011 -* (p. 25)

**N° 2009-0589** *Bron - Rues de Verdier et de l'Humanité - Pose d'un égout - Individualisation de l'autorisation de programme -* (p. 30)

**N° 2009-0590** *Bron - Rue des Genêts - Renouvellement du réseau vétuste - Individualisation de l'autorisation de programme -* (p. 30)

**N° 2009-0591** *Charly - Chemin des Prés Fanteaux - Construction d'un égout - Individualisation de l'autorisation de programme -* (p. 30)

**N° 2009-0592** *Dardilly - Chemin du Moulin Carron - Mise en place d'un réseau séparatif - Individualisation de l'autorisation de programme -* (p. 30)

**N° 2009-0593** *Dardilly - Chemin du Pelosset - Extension du réseau d'eaux usées - Individualisation de l'autorisation de programme -* (p. 30)

**N° 2009-0594** *Genay - Rue de la Roue - Restructuration générale du réseau - Individualisation de l'autorisation de programme -* (p. 30)

**N° 2009-0595** *Givors - Route de Rive de Giers - Création d'une canalisation d'eaux usées - Individualisation de l'autorisation de programme -* (p. 30)

**N° 2009-0596** *Limonest - Secteurs de la Torchetière et de la Vallonière - Mise en place d'un réseau d'assainissement - Individualisation de l'autorisation de programme -* (p. 30)

**N° 2009-0597** *Lyon 3° - Avenue de Saxe - Réhabilitation de 255 mètres d'un collecteur visitable (T180) - Individualisation de l'autorisation de programme -* (p. 30)

**N° 2009-0598** *Lyon 3° - Rue François Villon - Maillage entre deux collecteurs - Individualisation de l'autorisation de programme -* (p. 30)

**N° 2009-0599** *Meyzieu - Rue Gambetta - Reconstruction du réseau d'assainissement - Individualisation de l'autorisation de programme -* (p. 30)

**N° 2009-0600** *Montanay - Rue du Vieux Château - Restructuration du réseau d'assainissement - Individualisation de l'autorisation de programme -* (p. 30)

**N° 2009-0601** *Neuville sur Saône - Assainissement - Travaux de réhabilitation du collecteur unitaire T180 pour un traitement des eaux claires parasites permanentes - Individualisation d'autorisation de programme partielle au titre de la maîtrise d'oeuvre -* (p. 30)

**N° 2009-0602** *Oullins - Avenue du Bois - Renouvellement de canalisation - Individualisation de l'autorisation de programme -* (p. 30)

**N° 2009-0603** *Saint Genis les Ollières - Rue Marius Poncet - Construction d'un bassin de rétention et des réseaux associés - Déconnexion des eaux pluviales du réseau - Individualisation de l'autorisation de programme -* (p. 30)

**N° 2009-0604** *Tassin la Demi Lune - Secteurs Victoire et Jeanne d'Arc - Renouvellement d'égout d'eaux usées - Individualisation de l'autorisation de programme -* (p. 30)

**N° 2009-0605** *Vénissieux - Travaux de renforcement du réseau d'assainissement - Individualisation d'autorisation de programme partielle - Réduire les risques d'inondations du quartier Charréard - Prestations topographiques -* (p. 31)

**N° 2009-0606** *Villeurbanne - Réalisation de l'ouvrage de rejet au Rhône de l'émissaire de la Plaine de l'Est - Individualisation complémentaire de l'autorisation de programme en dépenses et en recettes - Autorisation de signer un marché -* (p. 31)

<b>N° 2009-0607</b>	<i>Villeurbanne - Rue Damidot - Construction d'un collecteur - Individualisation de l'autorisation de programme -</i>	(p. 31)
<b>N° 2009-0608</b>	<i>Villeurbanne - Rue Marguerite - Reconstruction d'un collecteur - Individualisation de l'autorisation de programme -</i>	(p. 31)
<b>N° 2009-0609</b>	<i>Cailloux sur Fontaines - Route du Grand Guillermet Fonderie - Pose d'une canalisation d'eau potable - Individualisation de l'autorisation de programme -</i>	(p. 31)
<b>N° 2009-0610</b>	<i>Caluire et Cuire - Rue Pasteur - Renforcement du réseau d'eaux pluviales - Individualisation de l'autorisation de programme -</i>	(p. 26)
<b>N° 2009-0611</b>	<i>Givors - Les Cornets - Renouvellement de conduite d'eau potable - Individualisation de l'autorisation de programme -</i>	(p. 31)
<b>N° 2009-0612</b>	<i>Grigny - Cité Logirel - Pose d'une canalisation d'eau potable - Individualisation de l'autorisation de programme -</i>	(p. 31)
<b>N° 2009-0613</b>	<i>Lyon 3° - Rue Antoine Charrial - Pose d'une canalisation d'eau potable - Individualisation de l'autorisation de programme -</i>	(p. 31)
<b>N° 2009-0614</b>	<i>Lyon 3° - Rue André Philip - Pose d'une canalisation d'eau potable - individualisation de l'autorisation de programme -</i>	(p. 31)
<b>N° 2009-0615</b>	<i>Lyon 9° - Quai Paul Sédailan - Pose d'une canalisation d'eau potable - Individualisation de l'autorisation de programme -</i>	(p. 31)
<b>N° 2009-0616</b>	<i>Mions - Rue Claude Debussy - Pose d'une conduite d'eau potable - Individualisation de l'autorisation de programme -</i>	(p. 31)
<b>N° 2009-0617</b>	<i>Rillieux la Pape - Chemin des Bruyères - Renouvellement d'une canalisation d'eau potable - Individualisation de l'autorisation de programme -</i>	(p. 31)
<b>N° 2009-0618</b>	<i>Saint Didier au Mont d'Or - Avenue Jean Jaurès - Renouvellement d'une conduite d'eau potable - Individualisation de l'autorisation de programme -</i>	(p. 31)
<b>N° 2009-0619</b>	<i>Saint Priest - Rue des Pives - Renouvellement d'une canalisation d'eau potable - Individualisation de l'autorisation de programme -</i>	(p. 31)
<b>N° 2009-0620</b>	<i>Saint Priest - Rue des Saules - Renouvellement d'une conduite d'eau potable - Individualisation de l'autorisation de programme -</i>	(p. 31)
<b>N° 2009-0621</b>	<i>Vénissieux - Rue Jean Duclos - Renouvellement des conduites d'eau potable - Individualisation de l'autorisation de programme -</i>	(p. 31)
<b>N° 2009-0622</b>	<i>Villeurbanne - Rue et impasse du Marais - Renouvellement de conduites eau potable - Individualisation de l'autorisation de programme -</i>	(p. 31)
<b>N° 2009-0623</b>	<i>Programmation 2009 des opérations de galeries drainantes, de maîtrise des eaux pluviales et réseaux hydrauliques de défense incendie - Individualisation des autorisations de programmes globalisées au titre des travaux et fournitures à intervenir au titre des galeries drainantes, eaux pluviales et réseaux de défense incendie -</i>	(p. 31)
<b>N° 2009-0624</b>	<i>Autorisation de programme globale gérer le cycle urbain de l'eau sur le long terme (C4), garantir l'alimentation en eau potable de la population du Grand Lyon (C42) - Individualisation d'autorisations de programmes globalisées liées aux actions à mener dans le cadre du budget annexe des eaux au titre des interventions sur le réseau d'eau potable, pour assurer la sécurité de la ressource en eau potable, pour assurer la sécurité de l'adduction et de la distribution en eau potable -</i>	reporté
<b>N° 2009-0625</b>	<i>Autorisation de programme globale gérer le cycle urbain de l'eau sur le long terme (C4), lutter contre les pollutions de toutes natures (C43) - Individualisation d'autorisations de programmes globalisées liées aux actions à mener dans le cadre du budget annexe de l'assainissement au titre des réseaux de proximité et stations de relèvement des stations d'épuration, des branchements et travaux pour le compte de tiers -</i>	(p. 31)
<b>N° 2009-0626</b>	<i>Champagne au Mont d'Or, Francheville, Lyon 9°, Rillieux la Pape, Saint Genis les Ollières - Exploitation des déchèteries de la Communauté urbaine, hors Givors-Grigny et Genas, et du centre de transfert et d'égouttage des déchets de balayage mécanisé de Rillieux la Pape - Lot n° 1 : exploitation des déchèteries situées à Champagne au Mont d'Or, Francheville, Lyon 9°, Saint Genis les Ollières - Autorisation de signer un marché passé en appel d'offres ouvert -</i>	(p. 31)
<b>N° 2009-0627</b>	<i>Décines Charpieu, Neuville sur Saône, Rillieux la Pape, Vaulx en Velin, Villeurbanne - Exploitation des déchèteries de la Communauté urbaine, hors Givors-Grigny et Genas, et du centre de transfert et d'égouttage des déchets de balayage mécanisé de Rillieux la Pape - Lot n° 2 : exploitation des déchèteries situées à Décines Charpieu, Vaulx en Velin, Villeurbanne nord et sud, Neuville sur Saône, Rillieux la Pape et du centre de transfert et d'égouttage des déchets du balayage mécanisé de Rillieux la Pape - Autorisation de signer un marché passé en appel d'offres ouvert -</i>	(p. 31)

- N° 2009-0628** Lyon 7°, Pierre Bénite, Saint Priest, Vénissieux - Exploitation des déchèteries de la Communauté urbaine, hors Givors-Grigny et Genas, et du centre de transfert et d'épandage des déchets de balayage mécanisé de Rillieux la Pape - Lot n° 3 : exploitation des déchèteries situées à Lyon 7°, Pierre-Bénite, Saint-Priest et Vénissieux - Autorisation de signer un marché passé en appel d'offres ouvert - (p. 31)
- N° 2009-0629** Suivi des réclamations relative à la propreté - Dispositif d'accès à l'application Suivi des réclamations (SDR) par les prestataires et les communes - (p. 32)
- N° 2009-0630** Programme d'investissement 2009 - Direction de la propreté - Individualisation d'autorisations de programme - (p. 27)

## COMMISSION URBANISME

- N° 2009-0631** Bilan de la production des logements sociaux 2005-2007 - Engagement des communes soumises à l'article 55 de la loi dite SRU pour la période 2008-2010 - (p. 6)
- N° 2009-0632** Délégation de compétence de l'Etat à la Communauté urbaine pour la gestion des aides à la pierre - Bilan de la convention 2006-2008 - Convention-cadre 2009-2014 et programmation 2009 - Individualisation d'autorisation de programme - (p. 6)
- N° 2009-0633** Feyzin - Vignettes Figuières - Aménagement de la place des Vignettes - Individualisation d'autorisation de programme pour les travaux - (p. 32)
- N° 2009-0634** Rillieux la Pape - Maison des jeunes et de la culture (MJC) - Aménagement des espaces extérieurs - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire - (p. 32)
- N° 2009-0635** Vaulx en Velin, Villeurbanne - Carré de Soie - Secteurs Tase et Yoplait - Ouverture et modalités de la concertation préalable - (p. 12)
- N° 2009-0636** Vaulx en Velin - Aménagement du secteur de l'Hôtel de ville - Bilan de la concertation - (p. 32)
- N° 2009-0637** Plan local d'urbanisme (PLU) - Individualisation d'autorisation de programme partielle pour les dépenses 2009 afférentes aux procédures du PLU et aux études annexes - (p. 32)
- N° 2009-0638** Lyon 9° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Duchère - Vaise : îlot Roquette - Echanges fonciers sans soulte - Individualisation d'autorisation de programme - (p. 32)
- N° 2009-0639** Saint Priest - ZAC du Triangle - Approbation du dossier de la réalisation de la ZAC, du projet de programme des équipements publics (PEP) et du bilan financier prévisionnel - Désignation de l'aménageur - Désignation du mandataire de travaux primaires - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire - (p. 32)
- N° 2009-0640** Vaulx en Velin - ZAC hôtel de Ville - Création de la ZAC et mode de réalisation - (p. 32)
- N° 2009-0641** Vaulx en Velin, Villeurbanne - Carré de Soie - Construction d'une Maison du projet - Individualisation d'autorisation de programme - (p. 32)
- N° 2009-0642** Vénissieux - Centre commercial Vénissy - Mandat de suivi d'études préalables à l'approbation de la zone d'aménagement concerté (ZAC) - Bilan de clôture et quitus à la SERL - (p. 33)
- N° 2009-0643** Vénissieux - Quartier Pyramide - Mandat pour la requalification de la placette Michelet et de ses espaces extérieurs - Bilan de clôture et quitus à la SERL - (p. 33)
- N° 2009-0644** Accompagnement à la création de coopératives d'habitants - Attribution d'une subvention à l'association Habicoop - (p. 12)
- N° 2009-0645** Association Centre de ressources et d'échanges pour le développement social et urbain - Convention 2009-2011 - Programme d'actions 2009 - Subvention 2009 - (p. 13)
- N° 2009-0646** Vaulx en Velin - Aménagement des voiries du plan d'ensemble des usines de textiles artificiels du Sud-Est (Tase) - Approbation de l'enquête publique - Déclaration de projet - (p. 32)

---

**Présidence de monsieur Gérard Collomb**  
**président**

Le lundi 9 mars 2009 à 18 heures, mesdames et messieurs les membres du conseil de Communauté, dûment convoqués le 27 février 2009 en séance publique par monsieur le président, se sont réunis à l'hôtel de Communauté, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, président.

---

**Désignation d'un secrétaire de séance**

**M. LE PRÉSIDENT :** Pour notre séance de ce jour, je vous propose de désigner monsieur Marc Augoyard pour assurer les fonctions de secrétaire et procéder à l'appel nominal. Monsieur Augoyard, vous avez la parole.

*(Monsieur Marc Augoyard est désigné).*

**Présents :** MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David, MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrère, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mme Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Darne J.C., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert A., Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Lung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Muet, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Pillonel, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

**Absents excusés :** Mme Elmalan (pouvoir à M. Jacquet), M. Vesco, Mmes Bab-Hamed (pouvoir à Mme Pierron), Baume (pouvoir à Mme Chevallier), Dagorne (pouvoir à M. Gignoux), MM. Fleury (pouvoir à Mme Vullien), Galliano (pouvoir à M. Bouju), Genin (pouvoir à M. Albrand), Giordano (pouvoir à M. Coste), Mmes Levy (pouvoir à M. Havard), Pesson (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Plazzi (pouvoir à M. Le Bouhart), Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Lambert), Terracher (pouvoir à M. Chabrier), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Mme Yérémiann (pouvoir à M. Barthélémy).

**Absents non excusés :** M. Arrue, Mme Bonniel-Chalier, MM. Deschamps, Imbert Y., Kabalo, Louis, Morales.

---

**Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée**

MM. Balme (pouvoir à Mme Ghemri), Chabert (pouvoir à M. Lelièvre), Fournel (pouvoir à M. Touléron), Mme Frih (M. Blein), MM. Rousseau (pouvoir à M. Abadie), Terrot (pouvoir à M. Gentilini).

---

**Adoption des procès-verbaux des séances publiques  
des 15 décembre 2008 et 12 janvier 2009**

**M. LE PRÉSIDENT :** Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance des procès-verbaux des séances publiques des 15 décembre 2008 et 12 janvier 2009. Si personne n'a d'observation à présenter, je les mets aux voix.

*(Les procès-verbaux sont adoptés).*

---

**Compte-rendu des décisions prises par le Bureau**

**N° 2009-0544** - Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 9 février 2009 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008 - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

**M. LE PRÉSIDENT :** Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en vertu de la délégation que vous avez accordée au bureau délibératif et qui font l'objet du rapport 2009-0544. Je vous demande de bien vouloir en prendre acte.

*(Acte est donné).*

---

**PREMIÈRE PARTIE**

*Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation  
de débats par la conférence des présidents*

**N° 2009-0631 - urbanisme** - Bilan de la production des logements sociaux 2005-2007 - Engagement des communes soumises à l'article 55 de la loi dite SRU pour la période 2008-2010 - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission habitat -

**N° 2009-0632 - urbanisme** - Délégation de compétence de l'Etat à la Communauté urbaine pour la gestion des aides à la pierre - Bilan de la convention 2006-2008 - Convention-cadre 2009-2014 et programmation 2009 - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission habitat -

**M. LE PRÉSIDENT :** Les premiers rapports nous sont présentés par monsieur le vice-président Brachet.

**M. le vice-président BRACHET,** rapporteur : Monsieur le président, chers collègues, d'abord une note au rapporteur relative à une petite erreur dans le rapport 2009-0632 : dans le tableau figurant au paragraphe a-1 du "2° - *Le bilan de la convention 2006-2008*", il y a lieu de lire, dans la colonne "2007", ligne "*logements ANRU*", "**600**" au lieu de "630". De même, dans le tableau b-1, il convient de lire "**30**" au lieu de "31" concernant les copropriétés. Voilà qui est fait.

Ces deux délibérations sont importantes : l'une concerne l'application de l'article 55 de la loi SRU, fameux 20 % de logements sociaux, et la deuxième concerne la délégation des aides à la pierre.

Sur la première, je rappelle qu'il s'agit tout simplement, par la loi, d'avoir respecté de tendre vers les 20 % dans les communes de plus de 3 500 habitants et dans les agglomérations de plus de 50 000, afin d'amorcer un processus de rattrapage du déficit de logements sociaux, de répondre au besoin des ménages à ressources modestes et de poursuivre le rééquilibrage de l'agglomération. A noter simplement au passage que cette

obligation qui concerne les logements sociaux va probablement s'étendre à l'hébergement avec la loi Boutin, qui introduira elle-même une règle de création de places d'hébergement par commune en fonction d'un certain seuil de population.

La déclinaison dans l'espace de cette obligation s'étend à 22 communes de l'agglomération : Lyon, 14 communes de l'ouest, 5 communes à l'est et 2 communes au nord. On verra que la répartition par territoire, que vous avez dans les annexes, s'est bien opérée vers le centre et vers l'ouest.

La construction globale situe tout de même les enjeux dans lesquels s'applique cette déclinaison de production de logement social et de son implantation. Cette production oscille autour de 8 à 9 000 logements construits chaque année depuis trois ans et, par conséquent, cela perturbe évidemment la règle d'évolution du pourcentage car, comme vous le voyez dans la photo suivante, la part de la production qui se décline dans les quartiers SRU, dans les communes SRU, est prépondérante par rapport à la production globale ; vous avez en mauve celle qui est dans les communes non SRU et en bleu celle qui est dans les communes SRU et qui remporte la majorité des implantations de cette construction neuve.

Alors, le bilan de la période 2005-2007 se décline assez facilement. Notre déficit global est de 11 695 logements. Les objectifs qui nous étaient imposés par la loi étaient, sur la période triennale, de 1 756. Les engagements qu'avaient pris les communes dans le PLH étaient de 2 564, soit 800 logements supplémentaires par rapport à l'objectif légal et le résultat global est un total réalisé de 4 046 logements, soit un taux de réalisation par rapport à l'objectif SRU de 230 % et un taux de réalisation par rapport à l'engagement PLH de 161 %, soit 1 587 logements sociaux en plus de ce qui nous était assigné de faire. 75 % de ces logements ont été faits dans le neuf et 25 % dans l'acquisition-amélioration. 56 % étaient des PLUS, 13 % des PLAI et 31 % des PLS. A noter, sur la période, le rôle considérable dans les communes SRU, un peu moins dans les communes non SRU, de l'entraînement de la promotion immobilière puisque 43 % des logements neufs ont été réalisés dans le cadre d'opérations mixtes en vefa.

Le bilan de la période triennale 2005-2007 fait apparaître cependant des résultats qui ne parviennent pas à réduire les déficits structurels. Vous avez compris la mécanique : c'est qu'en réalité, nous avons relancé très fortement la construction de logements sociaux mais a été également relancée très fortement la construction de logements neufs en général et, évidemment, quand on fait 9 000 logements neufs et 3 000 logements sociaux, cela ne fait pas varier beaucoup le pourcentage. Donc le nombre de logements qu'il nous reste à faire dans l'agglomération dans les communes soumises à la loi SRU passe seulement de 11 695 logements à 11 078 qui est notre déficit actuel. A dire aussi, pour comprendre, que la part de la construction sociale dans la construction globale a été pour 29 % dans la croissance du nombre de résidences principales dans l'agglomération.

Le projet de la période 2008-2010 nous impose un quota de 1 664 logements au titre de la loi SRU. Toutes les communes se sont engagées à travers le PLH et avec un accent prioritaire mis sur le PLUS et le PLAI. Ces communes se sont engagées pour 4 426 logements sur la période triennale, soit 2,5 fois l'objectif théorique et la ville de Lyon en prend 3 000 à son compte, soit 1 000 par an.

Le projet de la période triennale 2008-2010 s'appuiera sur des outils pour accompagner cet effort et il faut que ces outils soient discutés ; d'ailleurs, ils ont été abordés dans un conseil

précédent : c'est tout d'abord favoriser l'intégration des secteurs de mixité sociale dans la modification du PLU à venir qui permet aux communes de s'appuyer sur ces modifications pour arriver à poursuivre leur objectif de 20 % et ne pas être soumises au prélèvement. Ce sont les outils fonciers qui sont renforcés et, plus généralement, c'est maintenir le consensus politique, principal moteur de l'engagement dans cette opération de longue haleine.

Voilà pour la délibération sur l'article 55 de la loi SRU qui est importante et qui balise tout de même notre orientation pour les années à venir.

Concernant la délibération numéro 2009-0632 sur la convention de délégation pour la gestion des aides à la pierre, tout d'abord un premier tableau qui est intéressant -je crois que l'on ne pouvait pas vous le fournir auparavant mais souvent il nous en était fait la remarque- : c'est la différence entre les logements financés et les logements livrés. Vous voyez en rouge, en quelque sorte, toute l'évolution des logements financés et leur montée en puissance importante. Il s'agit des PLUS et des PLAI seulement, hors PLS. Vous voyez que cette montée en charge introduit tendanciellement une rupture et une augmentation assez importante mais que la courbe en bleu des histogrammes de logements livrés suit par derrière avec un certain ralenti. En réalité, cela veut tout simplement dire qu'il faut bien trois années pour tirer les bénéficiaires d'un logement financé pour qu'il arrive jusqu'à être livré à une famille. Mais il faut simplement se dire que, pour nos pronostics pour 2009 et 2010, on sera autour de 1 800 voire 1 900 logements livrés en PLUS/PLAI ; il faut comprendre que 1 800, 1 900 logements en PLUS/PLAI livrés, c'est 4 000 à 5 000 personnes qui rentrent dans le logement social accessible dans une année. C'est cela le résultat pratique et je crois que cela devrait tout de même produire des effets sur la situation des ménages en difficulté.

Concernant le bilan de la convention qu'il a fallu faire avec l'Etat, vous avez un tableau qui résume ici les résultats sur 2006-2007-2008 avec un total général de 2 377 à 3 617 logements sociaux démarrés et financés. Vous avez vu que le nombre de logements PLUS/PLAI hors ANRU augmentent aussi sensiblement ; ce sont les logements accessibles. Les logements PLS ont également relativement augmenté ces dernières années et c'est dû en partie à la conjoncture du marché de la promotion immobilière. Enfin, vous avez la dernière ligne sur les logements ANRU avec un creux en 2007 qui, je crois, s'explique pour des raisons de signature de convention qui est un phénomène expliqué.

Concernant le bilan financier, vous avez les trois années 2006-2008 avec une forte progression de l'engagement public, soit de l'Etat soit du Grand Lyon et le concours de la Région, qui a démarré autour de 12 M€ en 2006 et s'est élevé à 24 M€ en 2008 pour l'Etat et le Grand Lyon avec les rallonges que nous avons votées en fin d'année dernière. Les résultats quantitatifs de logements sont à rapporter à ces enveloppes-là, c'est-à-dire qu'il faut rajouter 10 à 15 M€ chaque fois que l'on veut gagner 1 000 logements de plus en quelque sorte ; c'est ce que l'on peut observer sur ces tableaux. Il faut évidemment ajouter à cela l'effort foncier du Grand Lyon qui se situe autour de 20 M€ et plus (21, 24 et 20 M€ sur la période), ce qui fait un engagement total de 30 à 42 M€ sur la période de la convention.

Le projet 2009 qui s'est discuté ces derniers jours avec l'Etat a croisé les objectifs que nous avons réunis à travers la PPI du Grand Lyon et qui se déclinent sur plusieurs points.

Concernant l'Etat, je crois qu'il faut repérer trois ou quatre intentions majeures. Sa préoccupation principale c'est la mise en œuvre du droit au logement, les conséquences Dalo :

Comment allons-nous faire pour loger des gens pour lesquels des décisions administratives de relogement ont été prises ? C'est son inquiétude et, évidemment, on sera en accord avec lui pour trouver des solutions. C'est le dossier de la vente HLM -dont je sais qu'il est controversé à certains égards, controversé selon les différents niveaux mais enfin pas mal de bailleurs s'y sont lancés-. Enfin, c'est le développement des logements réservés pour l'Etat qui a augmenté sa part de logements réservés d'un forfait de 600 logements par an.

Concernant les objectifs du Grand Lyon, il s'agit d'adapter l'offre aux besoins, c'est-à-dire satisfaire les objectifs de croissance démographique, satisfaire l'augmentation de l'offre accessible, situer ces constructions neuves sur les axes de développement, les axes de transports et une agglomération multipolaire et enfin respecter les référentiels d'habitat durable. C'est promouvoir un développement solidaire et équilibré, c'est-à-dire le droit au logement -et là, on est connecté avec les objectifs de l'Etat-, c'est lutter contre l'habitat indigne -et nous avons eu d'assez bons résultats dont on a fait le point la semaine dernière avec la ville de Lyon-, favoriser l'égalité d'accès par la mise en place d'un fichier unique de la demande qui, comme vous le savez, sera rendu obligatoire par les effets de la loi Boutin votée ces derniers jours, requalifier et diversifier l'offre en cohérence avec les opérations ANRU et GPV, veiller au seuil de 20 %, s'articuler au PDALPD qui est managé par le Conseil général, préparer un bilan intermédiaire du PLH fin 2009, améliorer ou poursuivre les instances de gouvernance, réunir la conférence d'agglomération, créer un observatoire du logement, actualiser la déclinaison territoriale du PLH.

Enfin, cette convention insiste sur l'effort de la politique foncière, sur la nécessité d'aller vers des loyers très sociaux et intégrera dorénavant des projets en matière de typologie de logements : nous manquons de T1 et de grands logements T5-T6, il faudra les réaliser.

Concernant le projet de convention 2009, vous avez là les objectifs qui ont été discutés, qui sont à signer, qui sont ambitieux : 3 809 logements pour l'année 2009, près de 2 500 PLUS/PLAI dont 880 PLAI. Je ne sais pas si, à enveloppes égales, on y arrivera parce que cela fait presque 40 % de plus que l'année dernière avec les mêmes enveloppes. Ce sont des objectifs qui, je crois, ont un rôle un peu politique dans la négociation de l'enveloppe nationale. Les PLS connaissent un léger tassement avec 711 logements et, pour mémoire, la reconstitution Anru à 600 logements.

Les moyens financiers de l'Etat sont à 21,1 M€ mais il y aurait une rallonge en fin d'année. Cela comprend le plan de relance ; autrement dit, comprenez que le plan de relance c'est permettre de compléter l'enveloppe à hauteur de l'année dernière. Enfin, pour le Grand Lyon, la subvention est à 21 M€ et la Région maintiendra sa subvention à 4 M€.

Voilà, j'en ai terminé. J'insisterai simplement en disant qu'en prenant, pour six ans, la délégation des aides à la pierre, nous nous positionnons un peu comme chef d'orchestre. On ne va donc pas agir sur tout, nous n'avons pas la compétence sur tout. Par contre, je crois que l'on va être interrogé sur tout et il faudra effectivement que l'on fournisse des réponses, que ce soit dans notre champ de compétences ou non ; je vois, par les courriers qui arrivent, que l'on nous interroge à peu près sur tout en matière de logement.

Merci de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Le groupe Objectif Lyon Métapolis, vous avez la parole.

**M. BARTHELEMY :** Monsieur le président, notre groupe retire son temps de parole sur ces rapports qu'il votera.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Le groupe GAEC vous avez la parole pour trois minutes.

**Mme la vice-présidente BESSON :** Au nom du GAEC et à la lecture de la délibération, nous ne pouvons que saluer l'engagement du Grand Lyon pour répondre à la demande de logements sociaux. Il faut continuer à soutenir la production de logements sociaux.

Ainsi, une de nos préoccupations majeures est d'adapter la réponse à la situation des familles les plus pauvres et donc qu'il y ait des efforts plus constants en faveur de la production de logements en PLAI. En outre, il faudra veiller à ce qu'il y ait des efforts également en faveur des demandes plus spécifiques : les étudiants, les handicapés.

De plus, le Grand Lyon doit être en première ligne pour mettre en œuvre le PLH, afin d'être au plus près des territoires et des communes, ce qui sera un gage d'efficacité. Cependant, nous ne pourrions être efficaces que si l'Etat assume ses responsabilités en matière de production de logements sociaux. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci beaucoup. Le groupe Les Verts, vous avez la parole.

**M. le vice-président BUNA :** C'est moi qui interviendrai sur les deux rapports puisqu'ils ont des objets complémentaires, d'abord pour souligner, me semble-t-il, que l'immense majorité des communes qui constituent cette agglomération a pris conscience de la nécessaire solidarité entre les territoires et les statistiques le montrent. Il faut évidemment faire attention à ce qu'il n'y ait pas d'hémiplégie territoriale et qu'il n'y ait pas des "banlieues chics" qui s'opposent aux "banlieues chocs".

Sur les taux de réalisation, il faut tirer, je crois, un grand coup de chapeau à cette agglomération puisque -si j'ai bien compris-, dans la période triennale, par rapport à l'objectif SRU, on est à 228 % et cela a été salué nationalement, me semble-t-il, par le ministère et, par rapport au PLH, on est à 162 %, ce qui est bien également et même très bien. L'effort fait par la collectivité est considérable. J'essayais de calculer un petit peu 2009 : si l'on cumule le financement du logement social, des actions foncières, des subventions aux offices, cela fait à peu près 50 M€ qui seront consacrés à la politique du logement. Il me semble qu'à proportion ou à taille égale, il y a peu d'agglomérations qui font un effort aussi significatif.

Je voulais saluer au passage le chef d'orchestre, monsieur le vice-président Brachet, puisqu'il a pris depuis le début de ce mandat, je dirai avec passion et fougue, disons la baguette sinon du magicien du moins du coordinateur.

Alors, simplement, ce que je voudrais souligner c'est que l'on reste inquiet sur la disproportion des moyens disponibles ou mobilisables au niveau national même si, je le répète, au niveau de l'engagement de l'Etat vis-à-vis de la Communauté urbaine et compte tenu de la prise de délégation de compétence, on n'a pas à se plaindre.

Ceci dit, chaque fois qu'il y a une discussion sur le logement social, on tremble. On tremble parce que quelques consciences attardées voudraient remettre en cause l'article 55 de la loi SRU. On tremble également parce que si l'on calcule ce qu'il faudrait pour satisfaire aux besoins Dalo dans les dix ans, c'est 450 000 logements qu'il faudrait construire. On n'en est pas là.



Alors je ne vais pas reprendre l'ensemble de ce qui a été dit. Je voudrais faire trois vœux pour terminer.

D'abord que, dans le cadre de la réforme de la fiscalité qui est préparée par le Gouvernement vis-à-vis des collectivités locales, on se préoccupe enfin de taxer les plus-values foncières. Tous les pays en Europe, ou presque tous, taxent les plus-values foncières lorsqu'il y a mutation, les plus libéraux comme les plus dirigistes ; et on ne sait plus, aujourd'hui, distinguer les uns des autres d'ailleurs. Mais, en tout cas, je crois que c'est forcément nécessaire pour obtenir des compléments de financement pour le logement social.

Le deuxième c'est que l'on se penche sur la réforme du 1 %. La Cour des comptes fait une série de remarques ; un certain nombre est de très bon aloi. Simplement, il faut rappeler que le 1 %, en 1953, c'était bien 1 % pour la masse salariale ; aujourd'hui, c'est 0,45 %. Si l'on pouvait faire un effort dans ce domaine, ce ne serait peut-être pas plus mal ou bien asseoir la taxe non pas sur la masse salariale mais sur les gains de productivité, pourquoi pas ?

Troisième remarque, on reste un peu sur notre faim, que ce soit sur le Grenelle de l'environnement ou que ce soit sur la loi Boutin, notamment quant aux possibilités, aux capacités à faire de la rénovation thermique du logement ancien. C'est fondamental pour les habitants (réduction des charges), c'est fondamental pour l'effet de serre et c'est sans doute fondamental pour la relance du bâtiment. C'est une filière qui est porteuse, d'autres le font en Europe, essayons au moins de se hisser au niveau de ce qui se fait en Allemagne ou en Hollande.

Et, dernière chose, je me souviens du dernier congrès national HLM qui s'était tenu à Lyon : il y avait tout de même beaucoup de réticence à ce que les offices vendent des logements HLM. Je crois que la vente doit rester une exception extrêmement limitée et qu'au contraire, le maintien et la rénovation doivent être la règle. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci, monsieur Buna. Attention aux temps de parole, chers collègues ! Six minutes pour le groupe Communiste et intervention citoyenne. Cela devrait suffire, monsieur Lévêque !

**M. LÉVÊQUE :** Nous allons essayer, monsieur le président.

Chers collègues, j'interviendrai également sur les deux rapports, celui des objectifs triennaux de la loi SRU et celui de la délégation de compétence des aides à la pierre.

Concernant les objectifs triennaux, d'abord pour me féliciter du résultat d'ensemble et de l'engagement plus affirmé d'un plus grand nombre de communes. Pour mémoire, seulement 6 communes avaient contribué à l'atteinte du précédent objectif 2002-2004 ; aujourd'hui, il est atteint par 15 communes sur les 22 concernées, traduisant ainsi dans les actes le vote unanime du PLH. Et je suis sûr que le bilan de l'objectif triennal 2008-2010 verra encore davantage de communes atteindre l'objectif, comme leur engagement le laisse augurer.

Pour autant, l'atteinte des objectifs triennaux ne peut tout à fait nous satisfaire et appelle quelques commentaires.

Le premier au regard de la demande puisque les chiffres les plus récents pour Lyon font apparaître un accroissement de 5 % du nombre de demandeurs, soit 24 300 ménages demandeurs de logement. 82 % d'entre eux, 3 % de plus depuis 2004, ont des revenus inférieurs au plafond du logement très social (60 % des plafonds PLUS). J'ajoute que ces chiffres font état de la demande active en stock au 30 juin 2007 -vivement le fichier

commun de la demande qui pourra nous donner des chiffres en temps réel !- ; ils sont donc antérieurs à la crise économique et sociale qui frappe nos concitoyens. Aussi, je crains que les besoins ne soient encore amplifiés. Dès lors, l'ardente obligation de la priorité à une production équilibrée de logement social dans tous les territoires doit être réaffirmée et j'y reviendrai.

Mon second commentaire pour souligner que ce résultat ne réduit pas le déficit de logement social au regard des objectifs de la loi SRU, comme Olivier Brachet le rappelait. Il peut difficilement en être autrement puisque l'objectif triennal théorique SRU n'intègre pas la production neuve mais uniquement la résorption du déficit en vingt ans, au début de la période considérée, sans prendre en compte l'augmentation du nombre des résidences principales. Aussi, les objectifs triennaux devraient-ils prendre en compte non seulement la résorption du déficit théorique au regard des 20 % mais aussi l'accompagnement *a minima*, à hauteur de 20 % de l'augmentation du nombre de résidences principales pour ne pas creuser de nouveaux déficits ainsi que, évidemment, la reconstruction des logements démolis dans les opérations de renouvellement urbain car, si tel n'était pas le cas, je crains fort que nous fassions le même constat dans trois ans.

Concernant la délégation des aides à la pierre, il convient en premier lieu d'apprécier l'atteinte en volume des objectifs de logements financés, hors logements ANRU liés à la reconstitution des démolitions puisque, sur les trois ans de la convention, l'objectif était de 7 450 logements PLAI/PLUS/PLS et que 7 900 logements ont été financés. Cependant, ce bon résultat ne doit pas occulter qu'il est obtenu par un dépassement des objectifs en PLS, le logement social intermédiaire, alors que sur le PLUS/PLAI nous sommes légèrement en dessous des objectifs. Mais l'année 2008 en particulier voit cette tendance exploser : 200 % sur les objectifs pour le PLS et seulement 85 % de l'objectif sur le PLUS/PLAI.

Il faut en permanence rappeler que 70 % des ménages en France et dans notre agglomération ont des revenus qui les rendent éligibles au logement social PLUS. 82 % des ménages, je le rappelais, demandeurs à Lyon -et les chiffres au niveau de l'agglomération ne sont pas différents- ont des revenus inférieurs à 60 % des plafonds PLUS. A contrario, les ménages concernés par le logement intermédiaire PLS/PLI ne représentent que 18 % des ménages de l'agglomération, 3 % des demandeurs à Lyon. Membre de la commission d'attribution de l'OPAC du Grand Lyon, je peux témoigner de la difficulté à trouver des bons candidats pour les logements PLS. Les attributions sont majoritairement réalisées pour des candidats relevant du PLUS avec, par conséquent, des taux d'effort importants ou solvabilisés par l'APL lié à la composition familiale. Il arrive même parfois que des réservataires proposent sur des logements PLS des candidats relevant du PLAI. Ces attributions sont de véritables bombes à retardement pour les impayés de loyers. Le PLS, qui a été créé pour apporter une mixité dans le logement social, notamment dans les secteurs comportant beaucoup de logement social, est pour une part dévoyé puisque la délibération sur le plan triennal SRU pointe que 41 % des logements sociaux financés en 2007 sur les communes SRU hors Lyon l'ont été en PLS.

Dans le même esprit, au moment où est en réflexion l'engagement de la Communauté urbaine sur d'autres segments de l'habitat, notamment l'accession à la propriété, j'attire l'attention sur la nécessité d'encadrer cet engagement pour qu'il réponde aux objectifs de mixité, de parcours résidentiel des locataires du parc social et, au moment où l'argent public est plus rare, que cela n'obère pas les moyens qu'il sera nécessaire d'engager pour répondre à l'essentiel de la demande en logement qui, je le répète, porte sur le PLUS et le PLAI.

Concernant les engagements financiers, on peut constater une forte montée en puissance de l'engagement financier global qui a pratiquement doublé en trois ans. Les collectivités locales sont devenues les premiers financeurs des aides directes pour la production de logement social. 42 M€ pour le Grand Lyon, subventions directes et politique foncière, 3 ou 4 M€ pour la Région, auxquels s'ajoutent les financements des communes, par exemple 3 M€ pour la ville de Lyon chaque année. L'engagement de l'Etat sur le Grand Lyon ne doit pas masquer la réalité de son désengagement au plan national avec un budget en réduction de 7 % des aides à la pierre qui, de 850 M€ en 2008, passeront à 550 M€ en 2009. En conséquence, comme le souligne la fondation Abbé Pierre dans son rapport sur le mal-logement 2009, la part des dépenses publiques consacrées au logement dans le produit intérieur brut diminue depuis les années 2000 pour se situer à son niveau le plus bas depuis trente ans. D'engagement national en mobilisation, au final, ce sont les collectivités qui sont les premières contributrices et la réponse demeure insuffisante pour répondre à la crise du logement que nous connaissons.

En matière d'engagement financier, je suis étonné d'une enveloppe globalement en réduction pour un objectif plus important, d'autant qu'il me semble qu'en 2009, compte tenu de la conjoncture, il y aura des opportunités plus importantes pour les bailleurs sociaux, tant en vefa qu'en maîtrise d'ouvrage directe, qui ne seront peut-être pas aussi importantes les années suivantes. Aussi, je souhaite que la possibilité de crédits supplémentaires puisse être retenue.

Notre groupe votera donc ces délibérations qui vont malgré tout dans le bon sens.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci beaucoup. Le groupe Centriste et démocrate.

**M. AUGOYARD :** Monsieur le président, mes chers collègues, construire encore plus de logements sociaux, voilà là l'une des clés de la réussite de la mixité sociale et la loi SRU, en fixant notamment des objectifs à atteindre en termes de logements sociaux, a constitué une très grande avancée en la matière. Si des adaptations sont certainement nécessaires, son maintien dans ses grands principes est très important pour la cohésion de nos territoires.

Nous pouvons saluer les efforts des communes qui ne sont pas soumises à l'obligation légale des 20 % de logements sociaux mais qui ont tout de même mené une véritable politique de mixité sociale. Nous devons aussi aider les communes qui ne sont pas soumises à cette obligation à pouvoir atteindre ce niveau de mixité où tout le monde est gagnant. Ces communes participeront à un véritable équilibre dans et entre les territoires.

Nous sommes proches des objectifs dans le centre de l'agglomération. Toutefois, nous pouvons regretter que le calcul de la réalisation des objectifs en logements sociaux à Lyon ne soit pas comptabilisé en arrondissements mais au seul niveau de la commune. Nous connaissons tous les disparités héritées du passé entre les arrondissements mais qui, par le travail et les efforts de tous, tendent petit à petit à se réduire.

Le bilan est donc plutôt bon mais il reste beaucoup à accomplir. Il faut mobiliser tous les moyens possibles pour cette cause dont dépend la réussite d'une cohésion territoriale qui passe du stade des programmes nationaux ou des plans de mandat à celui d'une réalité de terrain tous les jours. Les moyens financiers promis doivent être versés mais l'on peut s'interroger, dans le cadre de la volonté -qui, je l'espère, perdurera- de clarification des compétences entre les différents échelons locaux, sur

la question du "qui fait quoi ?" ou plutôt du "qui paie quoi ?", l'échelon métropolitain le plus pertinent. La métropole pourrait être la seule compétente pour financer le logement social, à condition d'en avoir les moyens, ce qui éviterait les polémiques inutiles de renvoi de balle entre l'Etat et les collectivités locales. Mais le rôle de l'Etat comme garant de la cohésion sociale serait bien sûr conservé et renforcé. En fait, ce ne serait rien d'autre qu'un retour au principe de subsidiarité permettant ainsi à la Région notamment, au lieu de verser quelque 3 M€, de se recentrer sur ses vraies missions et ainsi financer les projets que les Rhônalpins attendent d'elle.

L'intégration du dispositif des secteurs de mixité sociale dans notre environnement juridique lors de la prochaine révision du PLU, sera un véritable coup de pouce à l'idée de mixité sociale partout où elle est encore embryonnaire ou inexistante et nous aurons l'occasion d'y revenir lors de cette révision.

Pour conclure et paraphraser le leitmotiv des sportifs : finalement, l'important c'est de construire. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci beaucoup. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon, vous avez la parole.

**M. FORISSIER :** Monsieur le président, chers collègues, dans un contexte économique très difficile, on ne peut que se féliciter de la diversité des réponses apportées par le Gouvernement et le Parlement pour soutenir l'ensemble de la filière de l'immobilier.

Avant la crise de 2008, rappelons déjà les derniers chiffres du plan Borloo : 143 000 logements en 2007 ; pour mémoire, 42 000 en 1999. Depuis juillet 2008, si la construction enregistre un tassement, tant sur le logement individuel que collectif, le logement social notamment a maintenu une dynamique de construction forte. Près de 120 000 logements sociaux ont été financés avec 102 500 logements hors opérations de rénovation urbaine et 15 000 en Anru. En particulier, l'offre de logements pour les personnes à faibles revenus a augmenté : 16 800 PLAI ont été attribués en 2008 contre 14 000 en 2007 et 8 000 en 2006. Le nombre de PLUS et de PLS est stable avec un financement portant sur 85 000 logements : 48 000 PLUS, 32 000 PLS et 5 000 logements de la Foncière logement. Le programme de 30 000 logements en état futur d'achèvement (vefa), engagé à partir d'octobre 2008, a contribué à cette dynamique et va continuer en 2009.

Pour soutenir le marché de la construction et l'emploi, près de 1,8 milliard d'euros dont 1,2 en aide budgétaire sera apporté par l'Etat dans le cadre de ce plan de relance, tant pour l'accession à la propriété que pour le logement social et l'investissement locatif. Les objectifs de construction pour le logement social ont été fortement majorés par le plan de relance. Le Gouvernement vient de mettre en place les financements 2009 pour 93 000 PLAI et PLUS, 32 000 PLS, 30 000 PLS en investissement privé. En ce qui concerne l'accession sociale à la propriété, le prêt à taux zéro est doublé dans le neuf. On peut également rappeler l'effort sur la réhabilitation du parc privé et le budget de l'Anah : sur les 613 M€ du budget 2009, il faut rajouter les 200 M€ du plan de relance. De plus, 110 M€ sont mis en place pour améliorer les conditions des centres d'hébergement.

En ce qui concerne l'agglomération lyonnaise, nous constatons que les objectifs de la convention 2008 sont atteints et c'est pourquoi nous voterons ces deux rapports. Nous avons déjà fait cette remarque au précédent bilan de l'aide de l'Etat mais, à chaque fois, vous la déclarez insuffisante. Cette année, vous la présentez plus littéraire que chiffrée. Faut-il encore vous rappeler que la pire année du logement social fut 1999 sous le Gouvernement de monsieur Jospin ?

Vous nous présentez le bilan de la production de logements sociaux et vous nous avez bien précisé, dans ce rapport, que ce sont les communes est surtout et ouest qui ont été les plus réactives à l'augmentation des objectifs de production de logements résultant de l'article 55 de la loi SRU.

En ce qui concerne la commune de Meyzieu, vous noterez que nous avons réalisé un taux de 467 % sur la période 2005-2007 et que nous avons affiché, sur la période 2008-2010, l'engagement de 800 % par rapport à l'objectif triennal qui nous est imposé selon le calcul DDE ; ceci sans avoir pris en compte l'opération de 30 000 logements qui permettra vraisemblablement d'aller au-delà et d'atteindre les 20 %, voire plus à l'issue de cette troisième période de rattrapage, soit au bout de neuf ans et non quinze comme imposé. Tout ce travail d'intégration du logement social a été fait en tenant en compte des particularités de la sociologie de chaque quartier.

Ce soir, je voudrais rappeler que, dans le cadre de la modification numéro 6 du plan local d'urbanisme en cours d'élaboration, vous nous avez proposé la mise en place des secteurs de mixité sociale. Vous nous avez présenté ce nouvel outil réglementaire comme permettant de favoriser la production de logements sociaux, avec également une plus grande efficacité et lisibilité vis-à-vis des professionnels et acteurs de logements. Certes, il s'agit d'un outil tout à fait pertinent, auquel je souscris.

En revanche, il doit appartenir à chaque maire de pouvoir définir ses attentes car c'est bien au niveau local, de par la proximité que nous avons avec nos populations, que nous connaissons le mieux les forces et les fragilités de certaines zones. Il importe de veiller à ne pas venir alourdir certains quartiers qui, bien qu'étant des secteurs d'accession à la propriété, présentent des signes de précarité. Nous sommes parvenus, avec cette appréciation fine, à faire accepter le logement social par beaucoup de nos administrés, ce qui nous permet de développer en même temps, d'améliorer les conditions de vie dans notre commune. C'est pourquoi nous ne pouvons pas accepter une homogénéisation du dispositif SMS sur le territoire communautaire comme vous entendez l'imposer. En effet, la zone UD de telle commune ne présentera pas forcément les mêmes similitudes que telle autre dans l'agglomération.

De plus, vous indiquez qu'il faut élargir l'offre d'habitat accessible, accroître l'offre d'habitat de qualité, plus dense et mieux desservie par les transports en commun et respectueuse du référentiel "habitat durable". Alors, même si ma commune bénéficie d'un transport en commun très apprécié à savoir la ligne de tram Lea, il n'en reste pas moins que beaucoup de quartiers de la commune ne sont desservis par un système de rabattement de transports en commun sur cette ligne. Je conviens également que l'étendue géographique du territoire ne facilite pas les tracés d'un réseau cohérent et c'est bien là des particularités propres à chaque commune dont il faut tenir compte.

La systématisation d'outils réglementaires dans des domaines sur lesquels nous n'avons pas droit à l'erreur comme bien entendu des conséquences à long terme que cela peut engendrer, cela nous amènera à rejeter la proposition qui nous a été faite de mettre systématiquement, sur l'ensemble du territoire et sur des zones prédéfinies, des secteurs de mixité sociale sur lesquels on ne comptabilisera pas forcément le logement financé en PLS pour vérifier le respect de l'obligation de 20 ou 25 %.

Tous les élus de la République doivent, en matière sociale, appliquer la loi mais les territoires sont différents et il appartient à chaque maire d'apprécier le principe de répartition du logement social dans le cadre global défini par la loi.

**M. LE PRÉSIDENT** : Le groupe Socialiste et apparentés.

**Mme PERRIN-GILBERT** : Monsieur le président, mesdames, messieurs les conseillers, ces délibérations permettent au groupe Socialiste et apparentés de souligner le fort engagement du Grand Lyon, son exécutif et ses services, à la fois pour la production de logements à loyer abordable et pour le rééquilibrage de cette production, notamment entre ouest et est de l'agglomération. Il s'agit d'un fort engagement politique et d'un fort engagement budgétaire puisque le Grand Lyon consacrera en 2009 21,1 M€ à l'aide à la production de logement social et 3,2 M€ pour atteindre les objectifs 2009 en matière de parc privé.

Toutefois, le groupe Socialiste veut exprimer son inquiétude ce soir quant au désengagement de l'Etat au niveau national, désengagement qui sera à suivre de près durant les six années de la convention à venir. Un retrait qui apparaît déjà en 2009 puisque la loi de finances 2009 initiale prévoyait un budget de 492 M€ au lieu des 680 M€ en 2008. Alors depuis, c'est vrai, il y a eu le plan de relance du Gouvernement mais, même avec le plan de relance, le compte n'y est pas puisque le budget alloué par l'Etat au logement en 2009 sera toujours inférieur à celui de 2008. Sur qui va donc reposer toujours plus l'effort de solidarité et de cohésion sociale ? Sur qui va reposer la mise en œuvre du droit au logement ? Sur les collectivités locales, d'une part, agglomérations en tête, et sur les organismes HLM, d'autre part, qui, pour sortir de nouvelles opérations et poursuivre leur objectif de production de logements, puisent -et cela est dit dans la délibération- de plus en plus dans leurs fonds propres.

Alors, face à ce contexte budgétaire national en baisse, face à une politique de l'Etat qui est une politique de courte vue, on puise dans le 1 % logement, on puise dans les fonds propres HLM, on compte sur les collectivités locales. Après, on verra !

Face à cela, il conviendra que le Grand Lyon reste particulièrement vigilant, notamment à l'occasion de la signature des conventions d'application annuelles et rappelle à l'Etat que ce dernier a l'obligation à la fois de moyens mais aussi de résultats en matière de mise en œuvre du Dalo. Il conviendra que le Grand Lyon poursuive aussi sa politique foncière sur le moyen et le long termes et, à ce titre-là, nous proposons de nous réinterroger sur la nécessité d'un établissement public du foncier. Il conviendra aussi certainement de hiérarchiser les priorités puisque, avec moins de moyens, il faudra à la fois construire plus pour répondre à la demande et mieux, à la fois pour répondre aux objectifs environnementaux ainsi qu'aux objectifs d'accessibilité pour les personnes handicapées ou les personnes âgées. Tous ces objectifs sont évidemment louables, chacun en soi, mais, face au désengagement financier de l'Etat, il faudra certainement que nous nous interrogiions sur la manière de répondre à ces différentes attentes. Enfin -c'est un détail mais il a son importance-, il nous semble tout à fait important que le Grand Lyon soit signataire des conventions d'utilité sociale des offices publics qui lui sont rattachés mais aussi de tous les organismes ayant du patrimoine sur son territoire.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup. Chers collègues, j'ai noté votre approbation générale sur ces deux rapports.

Je veux simplement, pour indiquer l'effort réalisé au cours du mandat précédent, donner les chiffres de réalisation de logements en 2001 et 2008 et on verra comment nous allons progresser ensemble. En 2001, le total de logements réalisés dans l'agglomération était de 6 700, parmi lesquels seulement 1 500 logements sociaux dont 900 logements SRU. En 2008, nous avons 8 000 logements construits dont 3 600 logements sociaux, c'est-à-dire que nous avons plus que doublé en l'espace

d'un mandat, dont 2 000 logements SRU, c'est-à-dire que non seulement nous avons doublé mais en même temps il y a eu un changement. Auparavant, on construisait finalement dans les lieux où il y avait déjà du logement social.

Aujourd'hui, nous essayons de rééquilibrer l'agglomération. C'est vrai dans un certain nombre de communes de l'ouest et je veux remercier nos collègues qui ont réalisé cet effort. C'est vrai surtout dans la ville centre puisque, sur les 2 000 logements SRU réalisés en 2008, 1 000 l'ont été sur le territoire de la ville de Lyon. Ainsi, nous construisons ensemble une métropole équilibrée. Je crois que c'est bien dans cette voie que nous voulons continuer. Je crois qu'aujourd'hui, c'est l'urgence absolue.

Hier, nous avons une conférence à BioVision sur le thème du devenir des grandes villes. Ceux qui participaient à la table ronde que nous avons organisée avec un certain nombre de maires ou de représentants de grandes villes mettaient cette priorité comme la priorité première : faire en sorte qu'il puisse y avoir dans nos métropoles, *a fortiori* dans les grandes métropoles, un équilibre entre la ville centre puissante, riche et dynamique et les quartiers suburbains qui ne doivent pas devenir des quartiers appauvris et qui doivent, au contraire, bénéficier du dynamisme de la ville centre. C'est en tout cas comme cela que nous concevons l'agglomération lyonnaise.

C'est vrai que nous signons une convention pour six ans, qu'aujourd'hui, nous avons une visibilité à deux ans puisque -comme le soulignait justement madame Perrin-, dans le budget du Gouvernement, nous n'étions pas à la dimension. Et si aujourd'hui nous arrivons à peu près aux chiffres de l'année dernière, c'est uniquement parce que nous avons bénéficié du plan de relance ; mais le plan de relance est vrai pour 2009, pour 2010 et ensuite nous manquons de visibilité. Or, comme on l'a dit tout à l'heure, construire un logement, le mettre en chantier, c'est s'engager sur trois ans, cela veut dire au-delà de la visibilité du plan de relance actuel. Donc j'espère que, dans trois ans, nous aurons toujours le même niveau d'effort de l'Etat parce que les logements que nous mettons en chantier aujourd'hui c'est dans trois ans qu'ils seront effectivement réalisés.

Voilà, mesdames et messieurs, je vais mettre aux voix ces deux rapports :

**\* dossier n° 2009-0631 -**

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche, Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits, - contre : néant, - abstention : néant.

**\* dossier n° 2009-0632 -**

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche, Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits, - contre : néant, - abstention : néant.

**M. LE PRÉSIDENT** : Ces deux rapports sont adoptés et je me félicite qu'ils le soient à l'unanimité parce que je pense, comme cela a été souligné tout à l'heure dans les transparents que nous avons passés, que le consensus autour de la politique du logement est quelque chose d'extrêmement fort pour que nous puissions continuer à aller de l'avant ensemble. Donc j'y vois

un gage que, pour l'élaboration des futurs PLH, nous pourrions continuer à avoir une convergence de pensées pour rééquilibrer le territoire.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le vice-président BRACHET.

---

**N° 2009-0635 - urbanisme** - Vaulx en Velin - Villeurbanne - Carré de Soie - Secteurs Tase et Yoplaît - Ouverture et modalités de la concertation préalable - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

**M. LE PRÉSIDENT** : Je donne maintenant la parole à monsieur le vice-président Crimier qui rapporte le dossier concernant le Carré de Soie.

**M. le vice-président CRIMIER**, rapporteur : Merci, monsieur le président. Chers collègues, ce dossier concerne l'ouverture et les modalités de la concertation préalable pour les secteurs Tase et Yoplaît du Carré de Soie sur les communes de Vaulx en Velin et Villeurbanne. Pour les plus attentifs, il est accompagné du lancement de la Maison du projet, délibération numéro 2009-0641, qui accompagnera bien sûr l'ensemble de l'information et de la concertation pour ce projet important de l'agglomération lyonnaise tout au long de sa réalisation. Ce dossier a reçu un avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. J'ai une demande de parole du groupe GAEC.

**Mme la vice-présidente BESSON** : Intervention retirée.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Je le mets aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche, Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits, - contre : néant, - abstention : néant.

**M. LE PRÉSIDENT** : Il y a donc une unanimité.

Je vous signale que l'inauguration du multiplexe et de l'hippodrome aura lieu le 30 mars prochain, c'est-à-dire que ce projet dont nous avons longtemps parlé comme d'un projet théorique entre maintenant dans la réalité avec l'ouverture de ce centre qui permettra qu'avec Lea, par exemple, ceux qui travaillent à la Part-Dieu puissent venir prendre leur déjeuner au bord du canal de Jonage qui est un endroit extrêmement agréable. Cela modifiera peut-être également la vision que les gens pouvaient avoir de la commune de Vaulx en Velin. C'est cela le rééquilibrage de l'agglomération, c'est par un changement de l'image d'un certain nombre de communes que nous arriverons à construire la métropole équilibrée que nous souhaitons.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le vice-président CRIMIER.

---

**N° 2009-0644 - urbanisme** - Accompagnement à la création de coopératives d'habitants - Attribution d'une subvention à l'association Habicoop - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission habitat -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le vice-président Brachet a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2009-0644. Monsieur Brachet, vous avez la parole.

**M. le vice-président BRACHET**, rapporteur : Il s'agit d'un dossier de subvention à Habicoop qui est un organisme qui nous aide à imaginer une voie dans le domaine de l'habitat, qui permettrait d'intégrer et d'intéresser, sous la forme coopérative, des groupes d'habitants à la construction à caractère social intergénérationnel.

En fait, c'est assez complexe sur le plan des montages financiers. Quatre ou cinq expériences sont en train de se monter, la plus avancée est à Villeurbanne, une est prévue à Confluence, je crois une autre à la Duchère. Une ingénierie est à pourvoir qui exige un groupe spécialisé qui va les aider à monter ces dossiers. C'est pour cela que nous les aidons. Nous visons aussi, à travers cela, un outil nouveau qui soit un tout petit peu anti-spéculatif, qui vise à tasser en tous les cas les prix du foncier et voir si nous y arrivons ; c'est une piste. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. J'ai une minute pour le groupe GAEC.

**Mme la vice-présidente BESSON** : Retirée.

**M. LE PRÉSIDENT** : Retirée. Trois minutes pour le groupe Les Verts.

**M. le vice-président BUNA** : Cela m'en fait quatre ! Non ! Simplement, comme l'a souligné Olivier Brachet, c'est un processus expérimental mais qui, me semble-t-il, est tout à fait digne d'intérêt.

Par la délibération, on va apporter notre soutien à Habicoop pour trois ans et l'habitat coopératif, aujourd'hui, tel qu'il se présente dans les trois sites, c'est une démarche citoyenne et originale pour construire, gérer, améliorer l'ensemble des logements par des habitants qui occupent soit un même immeuble ou qui ont décidé d'occuper un même immeuble ou un même terrain.

Donc il y a là un cadre juridique alternatif entre logement privé et logement social. Les coopérateurs sont propriétaires de parts sociales. Ils payent des mensualités qui reflètent le coût réel de leur logement parce qu'il n'y a pas d'intermédiaire. Ils participent aux décisions communes de gestion de vie de la coopérative - ce sont des principes de démocratie bien connus - et le bâtiment, en principe, doit être écologique avec un souci particulier d'économies d'énergie, de localisation à proximité des transports et de mutualisation des espaces. Donc je crois que c'est le type de projet qui s'inscrit tout particulièrement dans notre politique de développement durable et dans la politique de qualité environnementale que nous avons mises en place pour cette agglomération.

Il y a peu d'exemples en France. Il y en a quelques-uns dans les pays étrangers mais dans un contexte suisse ou scandinave qui n'est pas le même, ni sur le plan fiscal ni sur le plan juridique. Il va donc falloir faire évoluer la législation. C'est un des problèmes que pose Habicoop et que pose le groupe de référence qui existe ici à la Communauté urbaine.

Je voudrais insister sur la nécessité d'accompagner ces groupes d'habitants parce que le temps de réalisation est un peu long, de trois à cinq ans. Si l'on veut éviter qu'ils se démobilisent, évidemment, il faut que quelqu'un assure la coordination. C'est le cas d'Habicoop.

Enfin -et j'en termine là-dessus-, je crois qu'il est bien que la Communauté urbaine apporte son soutien au-delà de la coopérative de la structure Habicoop. C'est ce que l'on fait à Maisons Neuves puisque l'emplacement qui a été choisi est un emplacement idyllique. C'est le meilleur emplacement, orientation nord-sud, pour atteindre des performances énergétiques. Avec

cet emplacement, il y a moins de recettes pour les autres immeubles. Choisir cet emplacement c'est apporter un soutien.

Il faudra que l'on soit attentif disons à pérenniser ce soutien dans d'autres expériences et être également très vigilant si jamais apparaissaient -et cela existe ailleurs- des groupes qui, dans l'ancien, proposeraient la même démarche ; alors je crois que là l'on serait en mesure véritablement de s'attaquer au problème de la réhabilitation des immeubles anciens, notamment sur le plan thermique. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci, monsieur Buna. Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche, Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits, - contre : néant, - abstention : néant.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le vice-président BRACHET.

---

**N° 2009-0645 - urbanisme** - Association Centre de ressources et d'échanges pour le développement social et urbain - Convention 2009-2011 - Programme d'actions 2009 - Subvention 2009 - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Guy David a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2009-0645. Monsieur David, vous avez la parole.

**M. DAVID**, rapporteur : En faveur du Centre de ressources et d'échanges pour le développement social et urbain, auquel le Grand Lyon participe financièrement depuis 1993, la commission a émis un avis favorable pour la poursuite de cette participation dans le cadre d'une convention triennale.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Le groupe Centriste et démocrate.

**M. AUGOYARD** : Merci, monsieur le président. Ce sera très court, juste pour dire que le Centre de ressources pour le développement social et urbain est un métier très intéressant mais se demander s'il est assez valorisé, s'il est assez connu des différents acteurs du développement social urbain, notamment des habitants et leurs associations qui sont -n'oublions jamais cela !- au premier chef les acteurs de ce développement.

Nous espérons juste que les 55 000 € que nous voterons ce soir et les 110 000 autres prévisibles que nous voterons les deux prochaines années permettront, entre autres, que la communication vers les élus et les habitants pour la promotion de ce Centre soit plus active et surtout dans un contexte métropolitain où, le territoire du Grand Lyon s'élargissant et le contexte économique agissant, nous serons amenés à aborder encore plus la question du développement social urbain et donc de la cohésion de notre agglomération.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup. Je crois que votre remarque est pertinente et donc il faudra veiller à ce qu'il y ait une communication qui passe bien. Mais je crois que cela ne va pas trop mal.

Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche, Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adopté, M. Lévêque n'ayant pas pris part au vote (articles L 2131-11 et 12 du code des collectivités territoriales).

Rapporteur : M. DAVID.

---

**N° 2009-0551 - développement économique** - Dispositif d'aide à l'insertion professionnelle - Convention avec l'association Aid'Auto 69 - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le vice-président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2009-0551. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

**M. le vice-président KIMELFELD**, rapporteur : Avis favorable de la commission pour la convention avec l'association Aid'Auto 69 pour un dispositif d'insertion professionnelle.

**M. LE PRÉSIDENT** : J'ai trois minutes pour le groupe Mouvement démocrate.

**M. DESBOS** : Monsieur le président, chers collègues, être mobile quand on est chômeur accroît sensiblement le potentiel d'accès au marché de l'emploi, c'est l'évidence qui affirme la règle.

Pourtant, alors que 88 % des ménages sont motorisés dans l'agglomération, seulement 22 % le sont parmi les bénéficiaires du plan local pour l'insertion et l'emploi ; des chiffres qui ont simplement le mérite de rappeler que la grande majorité des personnes en insertion professionnelle n'a pas d'autonomie de déplacement autre que les transports en commun et, dans des zones insuffisamment desservies par les transports en commun, la faible mobilité devient un frein à la reprise d'un emploi.

Une étude de l'Insee pour la région Rhône-Alpes montre que, quelle que soit leur localisation résidentielle, les ouvriers n'ont jamais accès à plus de 70 % du marché de l'emploi ouvrier de l'aire urbaine. Cette étude rappelle plus essentiellement à quel point la mobilité conditionne l'accès à l'emploi, à la fois en termes de trajets et également en termes d'accès au marché de l'emploi.

Le dispositif d'Aid'Auto qui permet la location de voiture à un tarif préférentiel à destination d'un public en recherche d'emploi ressemble de près à de l'autopartage à vocation sociale et solidaire. Il s'inscrit dans le programme "mobilité et insertion" du Grand Lyon qui comprend tout un ensemble d'actions dédiées à l'aide à la mobilité pour les personnes en parcours d'insertion professionnelle. Pour n'en citer que quelques-unes, il s'agit essentiellement du système de location de véhicules deux-roues sur le val de Saône, du transport de zone industrielle à zone industrielle mené en partenariat avec le Sytral, de la tarification adaptée pour les personnes en situation de précarité. Ce sont autant de réponses différentes et un besoin de mobilité spécifique que le Grand Lyon coordonne. La mobilité comme outil de désenclavement a bien une fonction sociale qui peut mener à la mobilité sociale des individus.

Au-delà de ce programme, mobilité et insertion nous montrent que les porteurs de projets sont de plus en plus nombreux. On a donc, pour un même besoin en mobilité, un nombre d'acteurs croissant et ce besoin en déplacements s'inscrit lui-même dans un ensemble plus vaste de la mobilité urbaine qu'il faut organiser.

Donc ce rapport est l'occasion de rappeler trois choses :

1° - la mobilité est un levier opérant de l'insertion professionnelle et plus largement un secteur d'intégration et de mixité sociale ;

2° - l'insertion par la mobilité répond à un besoin de déplacement spécifique qu'il faut traiter dans une vision intégrée des offres et des déplacements ;

3° - clé de la réussite, il faut porter l'ensemble à la connaissance du public concerné. En effet, l'information sur la mobilité c'est 50 % de la mobilité et la fluidité de l'information sur les modes de déplacement c'est la fluidité des déplacements et donc de la ville.

Ainsi, de la même manière qu'il doit être intégré dans la chaîne du déplacement, ce nouveau service d'Aid'Auto est exactement de ceux qui pourraient s'intégrer à la centrale de mobilité tous modes que nous appelons de nos vœux.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Donc je mets le rapport aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche, Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président KIMELFELD.

---

**N° 2009-0553 - développement économique** - Pôle de compétitivité Techtera - Soutien à l'animation, la promotion et la communication de Techtera - Convention 2009 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

**N° 2009-0554 - développement économique** - Pôle de compétitivité chimie-environnement - Soutien de la Communauté urbaine à l'animation et au développement de l'association Axelera - Avenant n° 2 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

**N° 2009-0555 - développement économique** - Pôle de compétitivité mondial Lyonbiopôle - Soutien à l'animation et à la promotion du pôle de compétitivité Lyonbiopôle - Convention 2009 - Subvention - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

**N° 2009-0556 - développement économique** - Convention avec l'association Cluster Edit - Subvention - Année 2009 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

**N° 2009-0557 - développement économique** - Convention avec l'association Lyon urban truck and bus 2015 - Soutien à l'animation, à la communication et à l'organisation de l'événement Truck and Bus World Forum en 2009 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

**N° 2009-0561 - développement économique** - Convention 2009 avec l'association Imaginove - Soutien à l'animation - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

**N° 2009-0563 - développement économique** - Subvention à l'association Lyonix (ou Rezopole, nouvelle dénomination en cours de validation) pour son programme d'actions 2009 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

**N° 2009-0565 - développement économique** - Convention avec l'association Lyon Infocité - Subvention - Année 2009 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

**N° 2009-0558 - développement économique** - Soutien au forum Ergodesign 2009 de l'agence régionale du développement et de l'innovation en Rhône-Alpes (Ardi) - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

**N° 2009-0559 - développement économique** - Convention avec Unitex 2009 - Concours La mode s'exprime, elle s'imprime - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

**N° 2009-0560 - développement économique** - Soutien au développement du Challenge Itech dans le cadre de la démarche Industries créatives - Subvention 2009 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

**N° 2009-0564 - développement économique** - Subvention à l'association Village des créateurs du passage Thiaffait - Programme d'actions 2009 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

**N° 2009-0566 - développement économique** - Convention de partenariat avec l'association Doc Forum pour développer la culture numérique - Subvention 2009 - Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Kimelfeld, madame Gelas et monsieur Bret rapportent une série de dossiers. Je vous laisse le soin de rapporter l'avis de votre commission.

**M. le vice-président KIMELFELD**, rapporteur : Monsieur le président, sur les rapports numéros 2009-0553, 2009-0554, 2009-0555, 2009-0557 et 2009-0561 qui sont le soutien à l'animation des pôles de compétitivité, avis favorable de la commission. Et, sur le rapport numéro 2009-0556 qui concerne la convention avec l'association Cluster Edit, avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Vous nous présentez peut-être les autres rapports, s'il y en a d'autres ? Madame Gelas.

**Mme la vice-présidente GELAS**, rapporteur : Monsieur le président, avis favorable de la commission sur les trois rapports concernant les industries créatives.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Monsieur Bret.

**M. le vice-président BRET**, rapporteur : Monsieur le président, c'est également un avis favorable pour le rapport numéro 2009-0566 qui est une convention de partenariat avec l'association Doc Forum pour le développement de la culture numérique. C'est le renouvellement d'une convention pour une association avec laquelle nous avons un partenariat sur un certain nombre d'opérations, notamment dans le cadre de la Métropole des savoirs.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. J'ai des demandes d'interventions qui portent sur des dossiers différents. Tout le monde y reconnaîtra les siens. Donc je donne, par ordre, la parole au groupe Centriste et démocrate sur les premiers dossiers.

**M. UHLRICH** : Monsieur le président, chers collègues, j'interviendrai sur Techtera.

Ce partenariat conséquent de la Communauté urbaine va dans le sens de la politique de soutien aux pôles innovants. Comme le précise la délibération, le pôle de compétitivité Techtera fédère plus d'une centaine d'adhérents dont les deux tiers sont des petites et moyennes entreprises. Le comité interministériel d'aménagement du territoire du 12 juillet 2005 a attribué, en effet, le label pôle de compétitivité à Techtera dédié aux textiles techniques et fonctionnels.

Je rappelle que deux outils ont été mis en place depuis 2006, permettant la mise en réseau et l'émergence de nombreux projets.

Tout d'abord, le réseau "perspective" qui permet aux entreprises de bénéficier d'informations de banques de données de l'IFTH sur les techniques, technologies et couples produits/marchés concurrents dans un contexte industriel international. Quatre thématiques correspondant à des marchés cibles y sont proposés : habillement, transport, santé et bâti.

Deuxièmement, les ateliers de l'innovation, un accélérateur de transfert dans le domaine de la recherche et du développement, qui consistent, d'une part, en l'examen de l'état des besoins exprimés par plusieurs industriels et, d'autre part, à approfondir les thématiques en vue de développer des projets de recherche et développement collaboratifs. Lancés tous les trois mois, ces ateliers sont de véritables "usines à projets".

Depuis 2006, chacun de ces ateliers a donné naissance à un projet collaboratif. On observe ainsi une montée en puissance rapide du nombre de projets : 40 en 2008 et 50 prévus en 2009. A ce jour, plus de 35 M€ ont été investis dans la recherche et développement textile régionale des projets labellisés Techtera.

La réalisation du projet de Technopark Mistral constitue un puissant outil permettant la création d'un environnement favorable et adapté pour l'innovation textile et matériaux, en vue de stimuler l'innovation technologique des PMI-TPE et de créer de nouveaux courants d'affaires novatrices avec :

- son programme Incubatech pour l'incubation de projets de développement collaboratifs des PMI,

- son centre de ressources global, lieu de "partage du savoir", d'accueil d'équipes mixtes de services d'expertises externes et de prototypage.

- sa zone high tech pour favoriser l'accueil d'entreprises par un développement endogène et exogène.

Ces projets doivent permettre à Rhône-Alpes, première concentration européenne d'entreprises spécialisées dans les textiles à usage technique, de rattraper, dans les dix ans, l'Allemagne actuellement leader sur ce marché.

Notre groupe soutient cette démarche du Grand Lyon.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. J'ai deux minutes pour le groupe GAEC.

**M. TOULERON :** Intervention retirée.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Sur l'ensemble des dossiers, j'ai cinq minutes pour le groupe Communiste.

**M. JACQUET :** Monsieur le président, chers collègues, les dossiers qui nous sont présentés sont séduisants et le plus significatif réside probablement dans la mise en rapport des différents acteurs concernés : les grands groupes, les PME, la recherche, les labos privés/publics, etc. Cela crée des synergies et des dynamiques et c'est très positif. "Tout va donc très bien dans le meilleur des mondes" disait le Candide de Voltaire !

Or, le monde va mal. Et le Rhône plus encore que la tendance nationale, selon les indications fournies par l'Opale le 24 février dernier. Et nous n'avons pas encore tout vu !

En début de semaine dernière, les bourses ont à nouveau chuté, les suppressions d'emplois s'accélérent, les prévisions de masses salariales sont corrigées à la baisse. Nos grands groupes ne sont pas à la traîne : Bluestar va fermer son usine cet été, Arkéma met la sienne en sommeil, la Rhodia, avec le chômage partiel, évoque des restructurations sur ses sites ; et nous avons déjà évoqué Renault Trucks, Sanofi, Numéricable.

Mais ce qu'il y a de choquant, mes chers collègues, c'est que, pendant ce temps-là, les dividendes sont distribués la plupart du temps à la hausse sur l'année précédente : par exemple, Vinci a vu en cinq ans tripler les siens. Ainsi, les plans gouvernementaux dits "de relance" ne servent qu'à assurer la rentabilité des capitaux à la satisfaction -dissimulée, il est vrai- de madame Parisot qui en veut toujours plus.

Quant à monsieur Patrick Martin, président du Medef Rhône-Alpes, il se félicite de la suppression de la TP et dit, au sujet des finances locales -je le cite- : "Les problèmes financiers des prés carrés entre les collectivités publiques -comme s'il s'agissait de cela !- sont certes sensibles mais négligeables au regard de l'intérêt supérieur de l'économie". Quel manque de considération à l'égard des collectivités ! Pour ma part, s'il y a un intérêt supérieur, je pense que ce ne peut être que celui des femmes et des hommes lié à celui de la planète. Dans cette situation, il ne faut pas s'étonner si un nombre croissant de gens, de toutes conditions, se sent pris en otage, non pas -comme le dit un salarié de Bluestar- par les grèves dans les transports ou dans les écoles mais par les décisions prises en vase clos par les actionnaires des grands groupes.

Lors de crises précédentes, au milieu des années 80, François Mitterrand fustigeait "ceux qui font de l'argent en dormant" et Raymond Barre s'inquiétait du "cancer financier qui ronge notre économie". Ne pas toucher aux mécanismes du système et au pouvoir discrétionnaire des grands décideurs condamne toute velléité de régulation, de réforme, de moralisation et reproduit les mêmes effets. Polanyi ne dit pas autre chose dans son livre *La grande transformation* et son développement sur la liberté dans les sociétés complexes m'apparaît tout à fait pertinent. Ce retour à Polanyi, comme celui vers Marx d'ailleurs, m'apparaît fécond à la lumière de ce que nous savons aujourd'hui pour les issues positives à la crise du système.

Ce qu'il y a de neuf, par contre, c'est ce qui vient de la Guadeloupe, c'est ce qui vient de la journée du 19 mars en préparation, où ceux qui sont les victimes et payeurs des crises feront entendre des aspirations et des propositions neuves pouvant permettre de construire des issues réelles s'attaquant à ce cancer financier et à ce pouvoir discrétionnaire.

Bref, je m'essaie maintenant à quelques propositions plaçant les femmes et les hommes au centre, avec des pouvoirs nouveaux partagés.

D'abord, je propose que nos collègues François-Noël Buffet et Philippe Cochet, nouveaux promus à la direction de l'UMP, interviennent pour que la proposition du Président de la République de répartir en trois tiers les profits soit -chiche !- décidée et appliquée ; le tiers aux salariés pourrait être destiné au salaire, à la rémunération de la valeur de travail et les parlementaires pourraient légiférer pour augmenter immédiatement le SMIG, les minimas sociaux, les pensions et retraites financées, par exemple, par la levée du bouclier fiscal et la France qui travaille, étudie et pense ne s'en trouverait que mieux.

Ensuite, puisque le Grand Lyon a des partenaires décideurs, ne devrions-nous pas échanger avec eux pour :

- premièrement, que soient examinées avec eux toutes les possibilités d'éviter, autant que faire se peut bien sûr, licenciements et chômage partiel en promouvant des plans de formation massive dans cette période difficile et en mobilisant tous les moyens et tous les dispositifs que nous avons à notre disposition et peut-être en rajoutant bien sûr ?

- deuxièmement, suggérer que les donneurs d'ordres soient solidaires dans les filières et bassins d'emplois avec leurs entreprises sous-traitantes en mutualisant moyens, aide à l'emploi et à la formation, aide à l'activité, ce qui pour le moins ne fut pas le cas de Renault Trucks qui vient d'avoir une promesse de 500 M€ du plan gouvernemental mais a lâché son fournisseur, la fonderie d'aluminium Saint Jean Industries et 608 salariés à Vénissieux ;

- troisièmement, que les groupes qui bénéficient de notre commande publique soient aussi les mieux-disants sociaux, incluant la non-discrimination et complétant ainsi les exigences environnementales. Nous pourrions établir un label "Online Lyon social" à cet effet, veiller également à ce que le financement de notre collectivité des pôles de compétitivité serve bien de levier pour plus de recherche et de développement et non de siphonage des financements publics.

Enfin, dernière proposition, une table ronde économique et financière avec nos partenaires, avec la préfecture et notre assemblée représentée par les différents groupes, devrait pouvoir se tenir pour travailler ensemble, cette conférence pouvant avoir une restitution publique devant les acteurs sociaux, les associations, les élus de nos cinquante-huit communes, les citoyens.

Nous voterons bien entendu ces différents dossiers. Et je m'excuse de la petite extinction de voie due à un rhume récent.

**M. LE PRÉSIDENT :** Deux minutes pour le groupe Centriste et démocrate sur les autres dossiers. Sur le dossier 560.

**M. UHLRICH :** Monsieur le président, chers collègues, ce soutien au développement du challenge ltech et, de façon plus globale, le soutien du Grand Lyon aux secteurs à fortes composantes créatives est capital.

En effet, l'ltech est une composante de l'institut polytechnique de Lyon, qui a intégré le pôle de recherche et d'enseignement



supérieur (PRES) et est partie prenante du plan Campus Lyon. A cet égard, après une convention passée avec Lyon I, le président d'Itech souhaite passer des accords-cadres avec des entités comme l'Insa, CPE et Centrale. L'enjeu pour Itech est de se donner d'authentiques moyens pour renforcer la recherche et l'innovation de l'école. Onze projets de recherche sont répertoriés dont six pleinement engagés depuis juin 2008. Son président, Jean Freidel, poursuit activement sa politique volontariste de renouveau de l'Itech, de manière schématique :

- le nombre de candidats au concours d'entrée à l'école inscrits à la rentrée 2008-2009 a connu une augmentation sensible passant de 700 à 900 ;
- la prépa intégrée, nouvellement mise en place, fonctionne ;
- toutes les voies d'entrée confondues, l'objectif de recrutement de 120 étudiants ingénieurs pourra être ainsi atteint.

Depuis trois ans, Itech accorde des bourses, de l'ordre de 2 000 € sur un écolage de 4 800 €, au profit de certains étudiants. Les subventions de l'Etat s'élèvent à 1 000 € par an et par élève et pourraient augmenter avec un développement de la recherche contractualisée avec l'Etat. Le compte d'exploitation de l'école est redevenu positif. Les étudiants, qui doivent effectuer un stage à l'étranger, pourront facilement le faire. Et, pour résumer, plusieurs accords ont été passés avec des universités étrangères. Itech, en partenariat avec le Centre technique du cuir et la région Rhône-Alpes, participe à la création d'un IUT au Vietnam.

Enfin, l'école souhaite approfondir sa stratégie de manière pertinente, d'une part, par une approche ciblée de chacune des quatre professions qui compose sa gouvernance : encre, peinture, adhésif, cuir, plasturgie, textile, d'autre part, en renforçant la recherche et l'innovation au profit des entreprises.

Ainsi, le concours "challenge Itech", concours de l'innovation qui constitue une formation par la recherche, fait l'objet d'une réflexion pour la modernisation de sa présentation et l'élargissement au-delà du domaine purement textile. Les retombées concrètes auprès des entreprises partenaires du concours sont encourageantes et prouvent que de tels partenariats sont utiles.

Bien entendu, notre groupe votera ce rapport et je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci beaucoup. Le groupe Socialiste et apparentés.

**Mme PERRIN-GILBERT :** Monsieur le président, mesdames et messieurs les conseillers, j'interviendrai sur le Village des créateurs puisque, ce soir, nous votons une subvention à l'association du Village des créateurs, subvention qui s'inscrit plus globalement dans une politique de développement économique du Grand Lyon, politique qui soutient et valorise des secteurs économiques à fortes composantes créatives.

Alors, par ce rapport, nous voyons que l'adjectif "créatif" n'est pas contraire, loin de là, aux exigences de développement économique et le Village des créateurs en est un bon exemple. Ainsi, le taux de pérennisation des entreprises soutenues par le Village depuis sa création est de 80 % et nous savons ici que ce taux de pérennisation est excellent. En 2008-2009, le Village accueille et soutient 49 entreprises basées sur la région Rhône-Alpes et essentiellement sur l'agglomération ; 49 entreprises qui, en 2008, ont réalisé un chiffre d'affaires de 3,3 M€ et représentent de l'ordre de 75 emplois.

Avec cette délibération, nous votons donc notre soutien au Village des créateurs et approuvons sa stratégie de développement qui vise à la fois à rendre le Village compétitif face aux initiatives présentes sur Lille, Roubaix, Paris et Marseille et également à asseoir encore le territoire du Grand Lyon comme le territoire des industries créatives, innovantes, durables et porteuses d'emplois.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci beaucoup. Quelques points de réponse par rapport à ce qui a été dit.

Tout d'abord, je suis effectivement en accord avec quelques remarques qui ont été faites. C'est que lorsque les collectivités locales s'engagent sur les pôles de compétitivité -nous allons nous engager, dans la prochaine séance, à hauteur de 12 M€, c'est un engagement important.

Evidemment, il faut que l'engagement de la collectivité publique soit relayé par l'engagement d'un certain nombre de grands groupes parce que, dans l'économie, un certain nombre de groupes sont dans une situation difficile -je vais en dire quelques mots- mais d'autres continuent à développer leur chiffre d'affaires. Il faut donc que nous les impliquions -nous sommes précisément en train d'en discuter avec eux- pour que, dans la période actuelle, ils continuent à investir dans les sciences de l'avenir et, en particulier, qu'ils soutiennent le tissu des *start-up*, pour qui les problèmes de trésorerie peuvent se révéler importants aujourd'hui alors même que le débouché de leurs produits est actuellement assuré. Cela est un problème dont nous sommes en train de discuter, que nous allons traiter.

Sur le reste, il est vrai qu'un certain nombre de grands groupes connaissent d'importantes difficultés. Vous avez cité Renault Trucks. Je ne reviendrai pas sur le problème avec la fonderie Saint-Jean, si vous le voulez bien, on en discutera entre nous deux. De manière globale, les commandes ont tout de même chuté de 60 %, cela est une réalité objective et ils sont donc aujourd'hui dans une situation extrêmement difficile. Vous savez qu'ils ont commencé d'abord par faire prendre les jours de congés ARTT, puis ils ont supprimé les intérimaires et les CDD et, aujourd'hui, on est sur du chômage partiel.

Par rapport à cela, je crois qu'il y a deux choses à faire pour nous.

C'est d'abord peut-être qu'avec la Région, nous voyions si, "profitant" d'une certaine manière de ce chômage partiel -pour le moment rémunéré à 90 %, donc ce n'est pas un problème salarial fondamental-, s'il n'est pas possible, pendant les deux autres jours, de faire en sorte que les salariés puissent bénéficier d'une formation complémentaire qui peut-être d'ailleurs leur permettrait de s'orienter vers des métiers plus porteurs sur le long terme.

Le deuxième point, c'est ce que vous avez dit, c'est d'essayer de continuer à mettre au point l'innovation et donc, par exemple, dans le pôle de compétitivité Lyon Urban Trucks and Bus lié avec le pôle Axelera, que nous continuions à travailler sur les carburants propres, y compris pour les poids lourds, que nous essayions de travailler comme nous le faisons aujourd'hui sur des véhicules adaptés au milieu urbain qui pourraient être totalement électriques, ou en tout cas avoir une part d'électrique relativement importante, pour que le dégroupage se fasse aux portes de l'agglomération et ensuite que l'on ait des véhicules propres à l'intérieur de l'agglomération.

Par rapport à ce que vous disiez sur le problème des profits globaux distribués, je crois qu'il y a un numéro d'*Alternative économique* consacré à la crise, assez intéressant, qui montrait

que, dans le rapport capital-travail, il n'y a pas eu finalement, contrairement à ce qui est dit quelquefois un peu rapidement, de baisse de la part de la rémunération salariale par rapport au capital. Le problème -et celui-là, il est de taille- c'est qu'effectivement, les actionnaires ont exigé des rémunérations de plus en plus importantes (15 %) alors que l'on sait que toute entreprise, lorsqu'elle atteint une augmentation de 7 %, c'est extraordinaire. Mais les entreprises l'ont fait soit en s'endettant, soit en découpant un certain nombre de leurs activités pour répondre effectivement aux contraintes des marchés financiers.

Lorsque, vous discutez avec un certain nombre de représentants, de dirigeants de grands groupes, ils sont totalement d'accord avec ce type d'analyse. Ce qui veut dire qu'aujourd'hui, il y a une recomposition intellectuelle à faire de manière à pouvoir repartir demain sur d'autres bases et en finir avec ce qui s'est passé au cours des dix dernières années, où l'on a vu effectivement ce type de rémunération imposé à la plupart des groupes au détriment de leurs investissements et avec un endettement de plus en plus grand. Alors, Polanyi n'avait pas vu cela mais ce sont les nouvelles problématiques qui se posent, je crois, à la société d'aujourd'hui.

Donc je vais mettre tous ces rapports aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche, Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits, - contre : néant,  
- abstention : néant.

Adoptés.

Rapporteurs : Mme la vice-présidente GELAS (2009-0564 et 2009-0558 à 2009-0560), MM. les vice-présidents BRET (2009-0566) et KIMELFELD (2009-0553, 2009-0554 à 2009-0557, 2009-0561, 2009-0563 et 2009-0565).

**N° 2009-0567 - développement économique** - Partenariat avec le club EUSRL-VHA (Villeurbanne handball) - Saison 2008-2009 - Subvention - Délégation générale au développement économique et international -

**N° 2009-0568 - développement économique** - Partenariat avec le club sportif Asvel basket - Saison 2008-2009 - Subvention - Délégation générale au développement économique et international -

**N° 2009-0569 - développement économique** - Partenariat avec le club sportif Lou Rugby - Saison 2008-2009 - Subvention - Délégation générale au développement économique et international -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le vice-président Barral a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2009-0567 à 2009-0569. Monsieur Barral, vous avez la parole.

**M. le vice-président BARRAL**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président, sur ces trois rapports concernant un partenariat avec les clubs Asvel basket, Lou Rugby, EUSRL-VHA handball.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. J'ai trois minutes pour le groupe Centriste et Démocrate.

**M. GILLET** : Monsieur le président, mes chers collègues, les délibérations numéros 2009-0567, 2009-0568 et 2009-0569 concernent le sport, et plus particulièrement le partenariat avec trois clubs sportifs professionnels.

L'Asvel, leader national en basket, apporte un rayonnement national et international au Grand Lyon incontestable ; sa politique d'aide aux clubs de l'agglomération lyonnaise est reconnue. En rugby, le Lou, en milieu de tableau de la Pro D2, véhicule une image combative mais peine à atteindre le Top 14 ; à l'avenir, si le nord Isère intégrait notre agglomération, il faudrait réfléchir quelle position nous prendrions vis-à-vis de Bourgoin. Concernant le VHA, il évolue en cinquième place en division 2. Seul l'Asvel peut être considéré comme un club de haut niveau.

Pour le groupe Centriste et démocrate, ces actions de partenariats sont essentielles et bénéfiques pour notre agglomération au niveau de l'image de marque, élément supplémentaire pour la dimension internationale du Grand Lyon. Alors, certes, le football est sans doute le plus populaire, nous le verrons à l'occasion d'un autre conseil, mais le handball, le basketball, le rugby sont des sports reconnus et très pratiqués par notre jeunesse. Ces sports ont aussi un rôle social éminent par le respect des règles, l'esprit d'équipe et le contrôle de soi-même. Par ailleurs, ces partenariats font progresser la médecine sportive et par là-même la santé publique. Ces centres de formation font aussi découvrir les des métiers du sport dans de bonnes conditions.

Tout ceci nous paraît positif bien que, sur le plan financier, nous aimerions connaître le coût global de l'aide apportée à ces clubs, c'est-à-dire subventions plus achat de prestations.

Pour autant, nous souhaitons attirer l'attention du conseil de Communauté et des services du Grand Lyon sur la nécessaire évaluation de ces partenariats, non pas dans un objectif purement comptable mais bien pour s'assurer que les clubs respectent leurs engagements et participent, à leur manière, à bâtir cette métropole durable, solidaire et humaine que nous voulons tous. Les joueurs doivent s'impliquer, dans la mesure de leur emploi du temps, dans l'éducation des jeunes. A l'occasion du vote de ces rapports, rappelons aux clubs qu'il est important, lorsqu'un jeune n'est finalement pas retenu au terme du processus de sélection, de l'accompagner, d'assurer sa reconversion ; il existe quelque chose de pire qu'un rêve déçu : c'est une vie brisée.

Le groupe votera ces trois délibérations. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup. Le groupe Les Verts, vous avez la parole.

**M. COSTE** : Monsieur le président, mes chers collègues, conformément à notre vote précédent sur l'OL, le groupe votera contre ces trois rapports. Par contre, les vice-présidents s'abstiendront. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. J'aimerais qu'un jour on ait une discussion sur le sport en général parce qu'on voit bien que votre position est une position globale par rapport à tous les clubs de haut niveau. J'aimerais qu'on ait une discussion ensemble sur ce problème.

Je mets les dossiers aux voix.

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche, Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,  
- contre : groupe Les Verts,  
- abstentions : MM. Buna et Charles (groupe Les Verts).

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président BARRAL.

**N° 2009-0577 - finances, institutions et ressources** - Application des dispositions de l'article 1er de la loi de finances rectificative pour 2009, codifiées à l'article L 1615-6 du code général des collectivités territoriales - Versement anticipé des attributions du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008 - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la réalisation budgétaire -

**N° 2009-0578 - finances, institutions et ressources** - Taux 2009 de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de l'observatoire fiscal -

**N° 2009-0579 - finances, institutions et ressources** - Taux de taxe professionnelle 2009 - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de l'observatoire fiscal -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le vice-président Darne a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2009-0577 à 2009-0579. Monsieur Darne, vous avez la parole.

**M. le vice-président DARNE**, rapporteur : Monsieur le président, mes chers collègues, j'ai l'honneur de présenter trois délibérations qui ont toutes les trois reçu un avis favorable de la commission des finances.

La première, la délibération numéro 2009-0577, est relative au versement des attributions du fonds de compensation de la TVA au titre des dépenses de 2008, donc un an plus tôt que prévu. Il s'agit d'un dispositif du plan de relance. Pour qu'il soit mis en œuvre, il convient de signer une convention entre le Grand Lyon et l'Etat. Pour cela, il convient évidemment que nous délibérons, premièrement, pour constater que nous remplissons les conditions pour bénéficier de ce versement, ce qui est largement le cas puisqu'il faut que les investissements de 2009 soient supérieurs aux investissements moyens des années 2004 à 2007 -et vous constatez, dans notre délibération, que nous dépassons de 16 points ce qui est nécessaire-, deuxièmement pour autoriser bien sûr monsieur le président à signer cette convention.

Ceci est donc la première délibération qui devrait permettre à la Communauté urbaine de recevoir un montant de 25 M€ après signature de la convention. Il nous appartiendra, lors de la prochaine séance, d'indiquer l'utilisation que nous ferons, dès 2009, de ce montant.

La seconde délibération, numéro 2009-0578, est celle du vote des taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Le produit attendu pour l'année 2009 était de 103 M€. A ce jour, les informations dont nous disposons, en particulier celles relatives aux bases de calcul de la TEOM, nous permettent d'escompter une recette supplémentaire de 3 M€ pour cette taxe. Mais nous savons aujourd'hui que les recettes attendues de la vente des produits collectés par la collecte sélective seront inférieures à ce qui est prévu et nous pourrions utiliser une partie de cet excédent. Par ailleurs, le travail de la commission stratégie pour améliorer la propreté, la collecte et le traitement des déchets peut conduire à des propositions qui modifieraient sensiblement nos recettes.

Donc je vous propose de maintenir les taux tels qu'ils sont actuellement, je les rappelle : lorsqu'il y a une seule collecte par semaine, le taux est de 2,97 %, lorsqu'il y a deux collectes par semaine : 4,12 %, trois collectes par semaine : 5,05 %, six collectes par semaine : 6,52 % et six collectes par semaine avec service complet, c'est-à-dire où les personnels vont chercher les poubelles dans les allées : 7 %.

La troisième délibération, numéro 2009-0579, est relative au taux de taxe professionnelle pour l'année 2009. Nous vous proposons de maintenir ce taux à 20,09 % alors que, depuis la réunion de la commission des finances de lundi dernier, nous avons reçu l'avis, par les services fiscaux, des bases d'imposition qui nous permettent d'espérer, pour l'année 2009, une augmentation des bases de 4,5 %, donc une augmentation symétrique de nos recettes alors que nous avions prévu seulement 2,5 % dans le budget primitif. Nous disposerons donc ainsi de 10,3 M€ supplémentaires. Evidemment, cette somme s'ajoutera à celle résultant du fonds de TVA et nous permettra de disposer de marges de manœuvre qui feront l'objet, bien sûr, de décisions modificatives prochaines. C'est une surprise heureuse, bien sûr.

Je rappelle qu'en 2005, nous avons également prévu 2,5 % et que nous avons eu 1 %. C'est dire que, parfois, je préférerais être dans la situation d'aujourd'hui bien sûr que dans celle de 2005. Ce qui montre aussi que l'année 2007 -sans que l'on sache bien l'expliquer, puisque vous savez que l'on procède à des analyses sectorielles de base de TP, sans que l'on puisse l'analyser très précisément- nous donne une marge de manœuvre supplémentaire.

Je vous propose donc de maintenir notre taux de taxe à 20,09.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup. J'ai des temps de parole du groupe Communiste.

**Mme PIERRON** : Monsieur le président, chers collègues, la taxe professionnelle vit-elle ses derniers souffles ? Si l'on en croit son bourreau, la montée à l'échafaud serait imminente. Lors de son intervention télévisée, suite aux mobilisations sociales...

*(Mouvements divers sur les bancs du groupe Ensemble pour le Grand Lyon).*

...Juge et bourreau en même temps...

Lors de son intervention télévisée, suite aux mobilisations sociales du 29 janvier dernier, le Président de la République a évoqué comme mesure de réponse à la crise économique la suppression de la TP. Cette annonce, prise sans concertation préalable -enfin, peut-être avec certains- suscite une forte inquiétude des élus locaux, déjà confrontés à de lourdes difficultés budgétaires.

La TP fait partie des quatre taxes perçues par les collectivités. Elle fut créée par une loi du 29 juillet 1975. Il y a eu une tentative de suppression en janvier 2004 mais, au vu des conséquences économiques que cela aurait eu sur le secteur public local, le premier investisseur public en France loin devant l'Etat, le Gouvernement de l'époque a renoncé.

Certes, cette taxe comporte certaines absurdités. Elle pénalise l'industrie au détriment de la finance. Elle représente 294 milliards d'euros, soit par exemple 40 % du total de l'impôt sur le revenu des ménages ou encore 40 % de l'impôt sur les sociétés. L'argent de la TP n'est pas le produit des actionnaires mais le fruit de la richesse créée par le travail des salariés des entreprises.

Dans le Grand Lyon, le produit de la TP s'élève en tout, approximativement, à 785 M€ : la Communauté urbaine en perçoit 531 M€, le Département et la Région se partageant le solde. En dépit de ces chiffres qui montrent que les collectivités sont dépendantes de cette ressource -d'autant plus que le Gouvernement, par la loi de finances de 2009 pour le versement anticipé du FCTVA, nous incite à augmenter nos dépenses d'investissement pour bénéficier en retour de sa réduction du délai d'attribution-, malgré tout, on évoque de nouveau la "suppression" de la TP.

Nous le voyons bien, aucune concertation ni aucune étude sérieuse n'ont été menées pour envisager sa substitution. L'idée de son remplacement par une dotation qui diminuera au fil du temps, comme les autres dotations, n'est pas acceptable.

Or, la TP contribue à responsabiliser l'entreprise par rapport aux collectivités territoriales et aux populations. En échange, les collectivités financent les investissements en infrastructures et services dont bénéficient les entreprises et leurs salariés. Ce n'est donc pas la TP qui bloque les investissements, c'est la frilosité des banques à investir auprès des entreprises alors qu'elles sont renflouées avec l'argent public.

Les pistes suivantes pourraient être engagées :

- un impôt équitable, qui continuera d'assurer le lien entre les entreprises et les territoires, qui permettra aux collectivités de réaliser les infrastructures et les services publics nécessaires à l'activité économique ;
- établir un véritable Grenelle de la fiscalité locale.

Les collectivités territoriales sont des filières de la démocratie. En les étouffant, en les étranglant financièrement, c'est le centralisme économique qui est renforcé. C'est un retour en arrière historique, la primauté des puissances de l'argent sur les besoins collectifs. C'est ce que nous refusons.

La suppression de la TP aurait des conséquences désastreuses sur la libre administration des collectivités locales, des services publics et la fiscalité payée par les usagers.

Notre groupe, monsieur le président, chers collègues, votera positivement cette délibération, avec nos remarques et propositions.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Le groupe Centriste et démocrate.

**M. GEOURJON :** Monsieur le président, mes chers collègues, en France, le service public d'élimination des déchets fonctionne selon deux logiques : la logique fiscale, avec essentiellement la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (ou TEOM) et la logique économique qui englobe les différentes formes de redevance d'enlèvement des ordures ménagères (ou REOM).

La TEOM est perçue avec la taxe foncière et payée par le propriétaire du bien, elle n'est pas liée à la quantité de déchets produite. A l'inverse, la REOM tient compte de la masse de déchets produite. La REOM incitative récompense en plus celui qui produit le moins de déchets. Le paiement de la redevance incitative est donc fonction de la production de déchets résiduels, donc aussi de la consommation et du comportement de tri sélectif : plus le tri est efficace, moins la facture de la redevance sera élevée.

Les impacts environnementaux d'un tel système de financement du service sont nombreux et vertueux. D'abord, on constate une augmentation de la quantité de déchets recyclables collectés et une diminution des ordures ménagères résiduelles. En conséquence, la valorisation des déchets recyclés est plus importante et pourra rapporter des bénéfices à l'établissement qui pourra les vendre. De plus, les frais d'incinération des ordures ménagères résiduelles baissent considérablement puisque la quantité même est moins importante. Les tonnes de CO<sup>2</sup> évitées et les économies réalisées ne peuvent être que positives. La redevance incitative aura aussi pour effet de développer le compostage individuel. Mais ceci devra faire l'objet de mesures d'accompagnement spécifiques. Enfin, parmi

les conséquences positives pour l'environnement, on peut aussi constater une baisse du taux de refus. Le taux de refus est la part de déchets présents dans le bac consacré au tri qui ne sera pas recyclé.

Beaucoup de pays d'Europe ont fait le choix de la redevance. C'est en particulier le cas de l'Allemagne ou de l'Irlande où les sites pilotes sont nombreux. En France, Besançon, ville de plus de 100 000 habitants, l'a mise en œuvre dès 2005. Aujourd'hui, au niveau de l'agglomération du Grand Besançon, le volume d'ordures ménagères résiduelles est 30 % plus faible que la moyenne nationale. A l'inverse, la collecte sélective permet de collecter en moyenne 50 % de plus qu'au niveau national. Autre effet positif, entre 2007 et 2006, le volume collecté en moyenne par habitant a baissé de 1 %, preuve d'une évolution des habitudes de consommation. A titre de comparaison au niveau du Grand Lyon, l'évolution sur cette même période était à la hausse de 1 %, et ce alors même que, grâce à une démarche volontariste du Grand Lyon, la collecte sélective progressait significativement. L'exemple concret du Grand Besançon démontre que cette redevance incitative favorise la diminution de la quantité des déchets à éliminer ainsi que le recyclage.

Pour ces raisons, le groupe Centriste et démocrate est favorable à cette approche durable de la gestion des déchets pour le Grand Lyon. Aussi, nous souhaitons que ce système de redevance incitative soit étudié puis expérimenté par le Grand Lyon.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci beaucoup. J'ai ensuite le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

**M. PETIT :** Monsieur le président, mes chers collègues, je ne reviendrai pas sur les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères mais plutôt sur les services rendus en contrepartie, qui apparaissent chaque année un peu plus inadaptés. Nous n'ignorons pas qu'une commission travaille sur le sujet actuellement et que nous avons voté un plan d'actions stratégiques fin 2007 mais les demandes des entreprises et des particuliers sont de plus en plus fortes et il y a urgence.

Pour les entreprises, le Grand Lyon a décidé de limiter la collecte à 840 litres par semaine à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2004. De fait, celles-ci ont donc été obligées de se tourner vers de la collecte spécialisée privée tout en continuant à payer la TEOM. Sommes-nous obligés d'attendre 2011 pour mettre en place la redevance spéciale, comme prévu dans notre plan d'actions ? En effet, le serpent de mer que constitue la redevance spéciale mériterait que l'on accélère un peu le mouvement et surtout que l'on prenne enfin la décision d'application de cette fameuse redevance.

Il y a une grande injustice fiscale envers les entreprises de l'agglomération : d'un côté, nous refusons de traiter les déchets professionnels des entreprises, qu'elles doivent donc traiter elles-mêmes ; de l'autre, nous continuons à les taxer avec la TEOM qui ne les concerne quasiment pas et donc pour un service que nous ne rendons pas. Aujourd'hui, les associations d'entreprises nous poussent à réformer l'organisation de la collecte des déchets ménagers et professionnels, comme l'association Perica à Rillieux et Caluire. Je vous livre son analyse, qui est le constat d'une succession d'incohérences.

Première incohérence de la TEOM : cette taxe est calculée sur le foncier bâti et non sur une réalité économique, ce qui serait le cas d'une redevance basée soit sur un volume calculé, soit sur un nombre de bacs collectés, soit au poids réel collecté et selon la nature des déchets.

Deuxième incohérence : les entreprises paient aujourd'hui à un prestataire un service de collecte préalablement exécuté légitimement par le Grand Lyon, en plus de la TEOM. ADIP regroupe aujourd'hui environ trente entreprises mais de gros industriels (grande distribution, concessions automobiles, industries) ont également de leur côté des prestataires spécialisés autres.

Troisième incohérence : le Grand Lyon continue à collecter un bac par semaine et par entreprise. Ainsi, les structures holding ou en groupements d'entreprises peuvent avoir plusieurs bacs alors qu'elles ne sont pas assujetties à une taxe plus lourde.

Quatrième incohérence : cette réclamation concerne tous les professionnels. Or, certaines entités exonérées de taxe foncière sont exonérées de TEOM, tels que les lycées, les communes, les administrations et autres institutions publiques. Quelle différence entre un centre technique municipal ou un site technique du Grand Lyon et une entreprise ?

Cinquième incohérence : une étude faite par Perica en 2005 montre que, sur douze entreprises ayant mis en place une démarche volontaire pour collecter leurs déchets, elles ont engagé une dépense privée de 18 000 € en moyenne par entreprise et par an contre un coût moyen en TEOM de 4 730 € par entreprise et par an, donc une dépense privée supérieure de presque quatre fois le coût de la TEOM. Les entreprises se sont donc engagées dans une démarche citoyenne, coûteuse et demandent un effort de la collectivité. Cet effort représente environ un cinquième de leur coût réel.

Notre groupe soutiendra cette démarche, même si -vous l'avez tous bien compris- elle aura un impact financier sur nos collectivités car nous y serons aussi assujettis. Mais nous devons aller au bout du raisonnement. La redevance spéciale sera totalement indépendante de la TEOM et, par délibération, le Grand Lyon pourra et devra même exonérer de TEOM les entreprises assujetties à la redevance spéciale. J'ajoute, pour terminer sur cette partie de redevance spéciale basée sur les quantités produites de déchets -cela a déjà été dit-, qu'elle incite donc à une limitation de production des déchets et qu'elle est plus juste car elle correspond à un service rendu.

D'autres groupements d'associations, comme l'ADPM (association de développement et promotion des marchés), souhaitent mettre en place une collecte sélective et une valorisation des déchets issus des marchés du Grand Lyon. Cette association souhaite travailler avec des communes qui soient pilotes en la matière et nous vous proposons que Caluire et Cuire deviennent une ville pilote pour ce projet.

Enfin, les particuliers : les demandes sont elles-aussi très nombreuses. Récemment, on nous a parlé des déchets médicaux pour les personnes utilisatrices, par exemple les diabétiques ; certaines communes de France organisent des collectes de ce type. Quid des déchets végétaux qui parfois, compte tenu de leur quantité et de l'âge des personnes concernées, ne peuvent être emmenés en déchèterie ? Ne serait-il pas temps d'organiser enfin une collecte hebdomadaire des déchets végétaux, comme cela se fait par exemple dans la communauté urbaine de Bordeaux ? Quid de la collecte sélective, qui connaît à la fois un grand succès mais pour laquelle la qualité de tri semble ne plus évoluer favorablement ?

Bref, les chantiers sont nombreux et nous espérons vivement que nous progresserons rapidement au cours du mandat, d'autant qu'un grand nombre de nos concitoyens sont prêts à faire les efforts nécessaires dans ce domaine.

Monsieur le président, merci par avance de l'attention que vous porterez à ce dossier et, bien entendu, notre groupe votera ces rapports.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci et, bien que vous ayez pris 4 minutes 30, je redonne la parole à monsieur Buffet qui voulait parler d'un autre sujet : la taxe professionnelle.

**M. BUFFET :** Merci, monsieur le président. Sur la taxe professionnelle, on peut d'abord se féliciter du fait qu'il n'y ait pas d'augmentation des taux pour cette année mais aussi du fait que l'augmentation des bases est de 4,5 % et que, ainsi que l'a rappelé tout à l'heure Jacky Darne, c'est une bonne nouvelle qu'il faut savoir aussi apprécier quand elle arrive et, de ce point de vue-là, nous ne pouvons que nous en réjouir.

Sur la taxe professionnelle, c'est vrai que tout le monde a parlé de cette réforme, personne ne l'avait jamais vraiment engagée et que l'heure est à la restructuration de cette taxe. Il est vrai aussi, faut-il le rappeler, qu'un des principaux coups qui lui avait été porté il y a une dizaine d'années, à l'époque sous le Gouvernement de monsieur Jospin, avait été la suppression de la part salariale. Donc elle avait déjà été programmée pour disparaître, faut-il le dire.

Autre point, cette réforme est un véritable enjeu pour l'emploi, même si l'on sait aujourd'hui qu'elle relève quelques inquiétudes ; j'entendais certains de nos collègues le dire tout à l'heure. De deux choses l'une, soit nous avons la solution immédiate, collective, elle était imposée et on nous aurait peut-être reproché de ne pas faire plus de concertation mais je crois qu'une telle réforme mérite que le débat soit ouvert et que chacun puisse s'exprimer sur ce sujet-là pour essayer de construire le système le meilleur possible. Cela paraît aller de soi et on peut imaginer aussi assez facilement qu'en tous les cas, il n'y aura pas une absence totale de ressources aux collectivités tant que le nouveau système ne sera pas déterminé.

Enfin, je voudrais dire que, s'il fallait conclure sur un point qui semble faire assez consensus, c'est que le prochain système mis en place, la prochaine taxe professionnelle -je ne sais pas si elle s'appellera ainsi- doit tout de même maintenir le lien entre l'économie et les territoires...

**M. le vice-président DARNE :** Les entreprises dans les territoires !

**M. BUFFET :** Oui, les entreprises, l'économie et les territoires, cela paraît quelque chose d'essentiel. C'est bien la raison pour laquelle le débat qui s'ouvre va nous permettre, je l'espère, de l'enrichir. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Le groupe Objectif Lyon Métapolis, vous avez la parole.

**M. BARTHELEMY :** Monsieur le président, mes chers collègues, il y a quelques semaines, ici-même, avant que le comité Balladur ne rende sa copie, j'avais exprimé la crainte que les questions relatives à la répartition des compétences et au financement des collectivités territoriales soient reléguées au second plan derrière les considérations plus politiques liées aux institutions et aux modes de scrutin. Aujourd'hui, à la lecture du rapport, je crois pouvoir dire que cette crainte était fondée.

Parmi les vingt propositions qui figurent dans ce rapport, je me limiterai donc à évoquer les quatre qui concernent les aspects financiers et fiscaux puisque notre délibération, que nous voterons, porte sur la fixation du taux de la taxe professionnelle.

Ces quatre propositions de nature fiscale, je me permets de les rappeler très brièvement :

- la première, déjà très contestée par les défenseurs de l'autonomie des collectivités, consiste à fixer un objectif annuel d'évolution de la dépense publique locale dans le cadre d'un débat au Parlement ;
- la deuxième vise, pour la énième fois, à prôner la révision des bases foncières sur lesquelles sont assis les impôts directs locaux ;
- la troisième, qui nous intéresse directement, s'efforce de trouver laborieusement une compensation à la suppression annoncée de la taxe professionnelle ;
- et, enfin, la quatrième tend à limiter les cumuls d'impôts sur une même assiette d'imposition.

Alors, s'agissant de la taxe professionnelle, le Comité Balladur a dû réagir à l'annonce présidentielle de la suppression de 80 % des bases de la taxe reposant sur les équipements et biens mobiliers. Cela revient à trouver 22 milliards d'euros sur les 28 milliards qu'encaissent les collectivités territoriales. La proposition qui est faite s'inspire, pour partie, des propositions de la commission Fouquet émises en 2004. Elle consiste, pour faire simple, en cinq éléments principaux :

- relèvement de moitié de l'imposition foncière des entreprises ;
- transfert de l'Etat vers les collectivités territoriales de la cotisation minimum d'imposition à la taxe professionnelle ;
- création d'une taxation sur la valeur ajoutée des entreprises, avec un taux plafond maximal fixé par le législateur sur le plan national ;
- versement d'une dotation budgétaire de l'Etat compatible avec la réforme constitutionnelle de 2003 .
- et, enfin, pour que le compte soit bon, transfert du produit de certains impôts indirects, comme par exemple la taxe spéciale sur les conventions d'assurance.

De ces propositions, il ressort un point positif et deux interrogations.

Le point positif, c'est qu'il y a effectivement consensus pour maintenir une relation forte entre les activités économiques et les territoires. J'observe d'ailleurs que ce principe ne s'appliquera que très partiellement à notre collectivité si, d'aventure, la structure que le rapport Balladur définit sous le terme de "métropole" se met effectivement en place. Dans cette hypothèse, en effet, l'essentiel des recettes fiscales des métropoles sera constitué par les impôts ménages, que les communes membres ne percevront plus.

Les deux interrogations portent sur les points suivants :

- la première interrogation est liée à l'avenir de la taxe carbone. Si le comité Balladur a écarté cette hypothèse, le Gouvernement l'a clairement évoqué le 15 février dernier par la voix du ministre du Budget. Or, il serait paradoxal d'asseoir les ressources des collectivités territoriales sur un impôt dont la raison d'être est de faire disparaître l'assiette qui le fonde ;
- la seconde interrogation est directement liée à la proposition numéro 17 du comité Balladur qui tend à limiter les cumuls d'impôts sur une même assiette d'imposition. Or, dans le schéma préconisé, la taxation sur la valeur ajoutée des entreprises serait de la responsabilité des Régions et le produit de cet impôt serait partagé entre les Départements et les Régions, de sorte que

les Communes et leurs groupements seraient exclus de cette disposition et ne bénéficieraient que de la seule taxation foncière des entreprises.

On le voit, la réforme de la taxe professionnelle n'a pas fini de susciter des débats et des controverses et, dans une période où la crise économique s'accroît, cet élément d'instabilité contribue à rendre plus difficile le pilotage des grandes agglomérations, dont chacun s'accorde pourtant à reconnaître qu'elles constituent l'un des leviers du développement au niveau national. Dans notre pays -et les débats actuels le montrent-, l'opinion la plus généralement répandue tend à considérer l'organisation territoriale comme une affaire mineure dont on ne retient que les aspects purement politiques et électoralistes. Les choses iront mieux lorsque nous aurons enfin acquis la conviction que la décentralisation, outre le surcroît de démocratie qu'elle procure, constitue un puissant facteur de croissance économique.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup. Le groupe Centriste et démocrate.

**M. VINCENT** : Monsieur le président, chers collègues, la délibération qui nous est proposée concerne donc le taux de taxe professionnelle, que nous approuvons.

Nous aimerions en profiter pour poser un certain nombre d'idées qui nous tiennent particulièrement à cœur. Vous le savez, le Président de la République a récemment annoncé que la taxe professionnelle serait supprimée. Or, chacun sait bien, sur l'ensemble des bancs de notre Conseil, qu'un tel changement -le mot "réforme" est-il vraiment adapté pour cette idée ?- ne se fera pas sans compensations. Ce serait mettre en danger non seulement la santé financière des collectivités locales mais encore l'ensemble des projets qu'elles financent en tant que premier investisseur public de ce pays. Dans un contexte de crise qui nécessite une intervention pertinente des pouvoirs publics, ce serait une erreur que de priver nos collectivités d'une grande partie de leurs ressources.

Mais puisque cette idée de suppression de la taxe professionnelle est dans l'air du temps, un peu d'ailleurs comme tant d'autres arlésiennes du débat public, essayons nous à un peu de prospective. Faut-il remplacer cet impôt par des dotations de l'Etat ? Vu l'ampleur des déficits annoncés, on n'imagine pas alourdir la charge du budget de la France ni la dette supportée par les ménages français. Reste alors l'idée évoquée par le comité Balladur d'une imposition fondée sur les valeurs foncières et la valeur ajoutée des entreprises. Il faut creuser cette piste car, nous en sommes persuadés, supprimer le lien entre l'activité économique et le territoire serait une très grave erreur. Les collectivités seraient moins incitées à poursuivre sur la voie du développement et de l'innovation. Quant au fait que les entreprises auraient pour principal souci la fiscalité lorsqu'elles choisissent le lieu d'une nouvelle implantation, les études sérieuses montrent au contraire que ce sont les équipements publics, les transports, les crèches qui les motivent. Offrir un cadre agréable aux entreprises et aux salariés, cela a un coût.

Enfin, ce débat s'inscrit plus largement dans la réflexion sur la réforme territoriale dont nous souhaitons qu'elle aboutisse à une architecture novatrice et pertinente, bénéfique pour notre métropole. Nous aurons l'occasion, nous l'espérons, d'en débattre en temps voulu dans cette enceinte.

Nous voterons donc ces rapports.

**M. LE PRÉSIDENT** : Le groupe GAEC.

*(L'intervention est retirée).*

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Le groupe Les Verts.

**M. COSTE :** Monsieur le président, chers collègues, nous votons aujourd'hui le taux de taxe professionnelle dans un contexte plus incertain que jamais en ce qui concerne l'avenir de cet impôt essentiel pour les finances de notre collectivité et, par voie de conséquence, pour les acteurs économiques de notre territoire.

Dans leur rapport remis à la commission Balladur, Les Verts ont rappelé l'urgence d'une réforme de la taxe professionnelle qui, par son assiette inadaptée, pénalise les entreprises industrielles à fortes immobilisations tout en épargnant, par exemple, les professions libérales et les commerces de luxe qui génèrent parfois des chiffres d'affaires au mètre carré colossaux. En outre, la taxe professionnelle ignore tout simplement la dimension environnementale.

Nous n'irons donc pas pleurer sur la tombe de la taxe professionnelle mais la question du maintien des ressources des collectivités est prioritaire. Il est bien dommage qu'en matière fiscale, les collectivités n'aient quasiment aucune marge de manœuvre et ne puissent pas créer des impôts locaux. Nous n'irons pas jusqu'à regretter l'impôt sur les portes et fenêtres de l'Ancien régime ou l'octroi perçu sur toutes les marchandises entrées en ville mais un Grenelle de la fiscalité locale est du domaine de l'urgence absolue. Des marges existent : taxe sur le stationnement commercial, taxe sur les plus-values foncières, tarification de la circulation urbaine, différentes pistes existent pour avancer en direction d'une fiscalité à la fois écologique et équitable.

Le Gouvernement, une fois encore, démontre sa grande capacité aux discours et sa mesquinerie aux actes en ayant supprimé du Grenelle 1 la possibilité, même à titre expérimental, du péage urbain et en ayant renoncé au volet carbone dans le cadre de la réflexion sur le remplacement de la taxe professionnelle.

Nous voterons cette délibération.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci beaucoup. Le groupe Mouvement démocrate.

**M. RUDIGOZ :** Monsieur le président, chers collègues, avec cette délibération, nous actons donc le maintien d'un taux de taxe professionnelle à 20,09 pour 2009, soit le même niveau que 2008, pour un produit attendu de près de 550 M€, si j'ai bien entendu le vice-président Darne. La taxe professionnelle représente ainsi la principale ressource du Grand Lyon, un tiers du total de nos ressources, loin devant les dotations de l'Etat.

Par contre, quid de cette ressource en 2010 et pour les prochaines années, le Chef de l'Etat ayant décidé il y a quelques semaines de la supprimer purement et simplement ? Le groupe Mouvement démocrate du Grand Lyon dénonce une telle mesure, à la fois sur la forme et sur le fond.

Tout d'abord, sur le fond : depuis trente ans, la taxe professionnelle est critiquée ici et là par différents partis pour ses effets négatifs sur une partie de l'industrie. Mais elle a aussi le mérite de lier fiscalement l'entreprise à son territoire, comme l'a précisé notre collègue Christian Barthelémy. Et, bien souvent, les entrepreneurs constatent ensuite le retour bénéfique de cet impôt par l'amélioration de leur environnement industriel et le dynamisme de leur territoire. Néanmoins, admettons que cette taxe ne soit plus pertinente.

Mais alors, que nous propose le Gouvernement pour la remplacer ? Une part de la TIPP un jour, une taxe sur la valeur

ajoutée un autre jour, un autre jour même une taxe sur les pylônes électriques, une taxe sur les conventions d'assurances, etc. On le voit bien, le Gouvernement ne sait pas encore à ce jour comment remplacer une taxe professionnelle, pilier de la fiscalité des collectivités territoriales. Mais le vrai risque réside surtout dans la substitution d'une taxe dynamique par un semblant de fiscalité qui se rapprochera, dans les faits, d'une nouvelle dotation de l'Etat évoluant au seul rythme de l'inflation.

*(Rappel de monsieur le président sur le temps d'intervention).*

Je n'ai pas fini, monsieur le président, il me reste encore une minute trente.

J'avais dit que je critiquais sur le fond et sur la forme. Alors, sur la forme, il s'agit encore une fois d'un coup politique et d'un effet d'annonce du Chef de l'Etat, annonce d'autant plus surprenante et regrettable qu'elle est arrivée avant même les conclusions de la commission Balladur censée travailler sur un grand projet de réforme territoriale et donc sur la fiscalité locale. Cela dénote un manque complet d'intérêt et de considération portés par le Gouvernement, le Chef de l'Etat, pour le travail de cette commission. On peut donc s'interroger sur les suites qui seront à apporter à un tel travail ; travail qui, quoique d'aucuns disent, est pertinent sur bien des aspects.

Mais, aujourd'hui, la crise économique, sociale, politique rebat profondément les cartes de la stratégie gouvernementale. Au sein même de la majorité parlementaire, de nombreuses voix s'élèvent pour critiquer le rapport Balladur. Je prendrai un seul exemple : la position du patron de l'UMP, monsieur Xavier Bertrand, de lancer des référendums dans chaque département. Cela constitue pour moi un enterrement de première classe de ladite réforme Balladur. Le grand "big bang" territorial, voulu et annoncé en grande pompe l'automne dernier, semble ainsi bien moribond.

Néanmoins, on peut encore bien espérer que certaines mesures voient le jour, tout particulièrement celle concernant la création de grandes métropoles régionales et prévoyant parallèlement, sur ces territoires, la disparition de la collectivité départementale. Une telle réforme, indispensable selon notre groupe pour l'avenir de l'agglomération, nécessite la mobilisation des élus de tous les bancs de notre conseil, à condition bien sûr que certains ne se dispersent pas sur des projets irréalistes voire fantaisistes : la disparition de la commune de Lyon.

Nous voterons pour l'ensemble de ces rapports. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci beaucoup. Donc, comme il y a plusieurs dossiers, je donne la parole à Thierry Philip sur les problèmes de la TEOM.

**M. le vice-président PHILIP :** Merci, monsieur le président.

Je vais grouper les réponses à monsieur Petit et à monsieur Geourjon avec, pour les deux interventions, une partie plus éducative et une partie plus économique.

Dans la partie éducative, vous avez tout à fait raison de dire qu'il faut insister sur le tri. Nous avons pour objectif 20 % de refus de tri en 2010 et nous en sommes à 27 %. Nous lancerons mercredi -c'est quasiment ce que disait monsieur Geourjon- une opération refus de bacs, uniquement dans les parties pavillonnaires parce que c'est compliqué dans les immeubles. Lorsque le tri ne sera pas correct, on mettra un carton jaune et on enverra un message au tri expliquer à la famille pourquoi ce n'est pas correct. On recommencera une deuxième fois et une troisième fois. A la quatrième fois, on mettra un carton

rouge, c'est-à-dire que l'on supprimera le bac -dont je rappelle qu'il appartient au Grand Lyon- et on demandera alors aux gens de mettre directement leurs déchets dans la poubelle grise. On va donc lancer cette opération dès cette semaine, en espérant atteindre ainsi les 20 % de nos objectifs 2010.

En ce qui concerne les marchés, cela fait longtemps que l'on a commencé à trier sur les marchés mais cela pose des questions économiques parce que ce sont les Communes qui reçoivent la taxe sur les marchés mais c'est le Grand Lyon qui fait les dépenses.

Enfin, pour les DASRI, les déchets médicaux individuels, monsieur Petit, cela vient d'être voté au Parlement et la décision a été prise, ce sont les pharmaciens qui doivent s'en occuper. Les individus doivent porter leurs déchets directement aux pharmaciens. Donc cela ne concerne pas notre Communauté.

Sur la partie économique, d'abord, c'est compliqué la taxe incitative, il ne faut surtout pas se précipiter puisque, dans le cadre du Grenelle de l'environnement, il est prévu que la redevance d'enlèvement des ordures ménagères doit devenir incitative dans les cinq ans pour les pavillons, dans les dix ans pour l'habitat collectif et que le Gouvernement doit présenter au Parlement, dans un délai de trois mois à compter de l'entrée en vigueur de la loi, une étude sur l'opportunité d'asseoir cette taxe incitative sur la taxe d'habitation. Donc, vous voyez, il y a beaucoup de travaux en cours.

Ensuite, cette redevance spéciale, au-delà de 840 litres par semaine, va impacter qui ? Elle va impacter essentiellement les services publics, les petites PME, les restaurateurs. Donc il faut prendre son temps. C'est ce que nous faisons, nous étudions les différentes hypothèses et nous aurons l'occasion d'en discuter avec vous.

Enfin, il faut prendre son temps aussi puisque, demain, il y a une réunion assez décisive sur la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) qui a été votée par le Parlement comme une contribution écologique, qui devait s'appliquer à très peu d'incinérateurs et à des définitions très précises de l'enfouissement. Il semble, si la réunion se passe demain comme prévu, que le Gouvernement transforme cette taxe incitative en un nouvel impôt pour les collectivités locales. Notre collectivité sera lourdement impactée par cet impôt s'il est décidé, comme c'est probable, demain et 90 % à peu près des collectivités paieront l'impôt, ce qui n'est plus du tout ce qui a été voté par le Parlement. Il s'agira donc d'un impôt et non plus d'une contribution écologique et c'est très regrettable.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci beaucoup. Voilà pour ce qui concerne la TEOM.

Sur la taxe professionnelle, je vais simplement dire quelques mots. On en a beaucoup parlé dans les associations d'élus évidemment, au cours des derniers temps, après l'annonce faite par le Président de la République. Je crois que le véritable problème c'est qu'aujourd'hui, pour les collectivités locales prises dans leur ensemble, la part qui est celle des ménages est de 45 %, la part des entreprises est de 55 %. Soit l'on touche ces deux facteurs, cela veut dire que ce qui ne sera plus pris sur les entreprises sera pris sur les ménages et, à ce moment-là, il faut l'annoncer clairement ou on reste dans la même proportion et cela veut dire qu'à l'intérieur des entreprises, ce ne seront plus les mêmes qui seront touchées, que certaines y gagneront et que d'autres y perdront beaucoup. Par exemple, on sait, sur la valeur ajoutée, que tous les services, qui aujourd'hui sont extrêmement créateurs d'emplois, vont y perdre beaucoup. Par contre, il est vrai que des industries un peu lourdes, comme par exemple la Vallée de la chimie, y gagneront.

Je veux dire qu'avant de prendre un système à l'intérieur des entreprises, à mon avis, il convient d'y réfléchir à deux fois si, effectivement, on ne veut pas transférer une part des entreprises sur les ménages, ce qui serait un autre type de réforme ; mais, dans ce cas-là, autant le dire clairement. Voilà, je crois que c'est cela le véritable débat que nous aurons devant nous au cours des semaines et des mois qui viennent et nous aurons donc évidemment le temps d'en reparler au Grand Lyon.

Je mets donc aux voix le premier rapport n° 2009-0577 :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche, Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

\* rapport n° 2009-0578 -

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche, Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

\* rapport n° 2009-0579 -

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche, Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

**M. LE PRÉSIDENT :** Unanimité. Finalement, Lyon est une ville pacifiée.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le vice-président DARNE.

---

**N° 2009-0545 - déplacements et voirie** - Versement d'une participation financière à l'association Techlid pour l'animation du plan de déplacements interentreprises engagé sur le territoire - Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération -

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur Gléréan a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2009-0545. Monsieur Gléréan, vous avez la parole.

**M. GLÉRÉAN,** rapporteur : Il s'agit du versement d'une participation financière à l'association Techlid pour l'animation du plan de déplacements interentreprises engagé sur le territoire. Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. J'ai une minute pour le groupe Centriste et démocrate.

**M. VINCENT :** Monsieur le président, ce dossier est pour nous l'occasion de revenir sur deux points essentiels.

Tout d'abord, quant à l'objet lui-même de la délibération, les plans de déplacements interentreprises, on ne peut qu'émettre un avis favorable. En effet, dans une logique de développement durable,



il est impératif de mutualiser les déplacements afin d'en réduire le nombre et donc l'impact écologique. Avec le développement économique de notre agglomération, les trajets domicile- travail risquent d'augmenter dans le sens centre-périphérie ou dans le sens contraire.

Ceci nous amène à la deuxième remarque : Techlid est un outil essentiel du développement économique de notre territoire et il est important de le soutenir ; rendre les déplacements plus pratiques en direction de cette zone d'activité assurera son dynamisme.

Souhaitons que de telles démarches se reproduisent ailleurs dans le Grand Lyon.

Le Groupe votera donc ce rapport.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Je le mets aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche, Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adopté, M. Desseigne n'ayant pas pris part au vote (articles L 2131-11 et 12 du code des collectivités territoriales).

Rapporteur : M. GLÉRÉAN.

**N° 2009-0547 - déplacements et voirie** - Lyon 1er - Lyon 4° - Rénovation lourde du tunnel sous la Croix-Rousse - Mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) et déclaration de projet à la suite des enquêtes publiques réalisées dans le cadre de la procédure d'expropriation - Direction générale - Direction de la voirie -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Chabrier a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2009-0547. Monsieur Chabrier, vous avez la parole.

**M. CHABRIER**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président, sur le rapport numéro 2009-0547 relatif à la rénovation lourde du tunnel sous la Croix-Rousse.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. J'ai trois minutes pour le groupe Les Verts.

**Mme CHEVALLIER** : Monsieur le président, mesdames et messieurs, en fait, à l'occasion de cette délibération, nous voulons revenir sur deux points qui nous tiennent à cœur.

Le premier point c'est la question du site propre pour les transports en commun -et je reviendrai ensuite sur le deuxième point-. Dans le projet actuel, est prévu un site propre dans un seul sens qui est le sens Rhône-Saône et il n'est pas prévu de site propre dans l'autre sens. Donc on trouve que c'est bien dommage pour un projet si important et qui représente 10 % des investissements du mandat alors que la Communauté urbaine affiche une politique de mobilité durable visant à limiter l'usage de la voiture individuelle au profit des modes alternatifs.

On voulait rappeler, à cette occasion-là, que la qualité de l'air n'est pas bonne dans notre agglomération. Nous avons connu récemment des épisodes de pollution avec un indice Atmo de 10/10 plusieurs jours d'affilée -on n'avait jamais connu cela encore- et le point d'étape du comité de suivi de la protection de

l'atmosphère de février dernier -donc qui est tout récent- montre qu'on est encore très très loin des objectifs d'amélioration fixés pourtant pour 2010, et 2010 c'est dans un an !

Pour cela, nous pensons qu'il faut trouver une solution pour un site propre pour les bus dans le sens Saône-Rhône et la solution que nous proposons d'étudier est celle d'un site propre dans le tube existant, donc cohabitant avec les voitures et en pensant bien aussi pas simplement au tube mais à l'accès au tube. Certes, cela réduira un peu la place de la voiture mais cela va dans le sens de notre politique qui vise à laisser les voitures dans les parcs-relais en périphérie et à inciter l'utilisation des modes alternatifs.

Le deuxième point que nous voulions aborder concerne les modes doux et l'accès de ceux-ci depuis le tube consacré aux modes doux au plateau de la Croix-Rousse. Nous proposons de profiter de la rénovation des puits pour installer un ascenseur qui permettrait aux vélos et aux piétons de monter facilement au plateau de la Croix-Rousse. Nous vous demandons que cette proposition soit étudiée et évaluée ; ce pourrait être une solution d'attente à la réalisation future d'un remonte-vélos à la Croix-Rousse que nous attendons et pour lequel nous regrettons que cela n'ait pas été retenu pendant ce mandat.

Ces deux propositions sont des propositions d'aménagements du projet tel qu'il est présenté. Ce n'est pas une remise en cause de ce projet mais ce sont bien des propositions d'aménagement qui permettraient de donner une place plus large aux modes de déplacements non polluants.

Merci de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup. Donc je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche, Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. CHABRIER.

**N° 2009-0585 - proximité et environnement** - Fonds de solidarité eau - Construction d'une adduction d'eau potable dans le village de Pal Seck - Sénégal - Direction générale - Direction de l'eau -

**N° 2009-0586 - proximité et environnement** - Fonds de solidarité eau - Réalisation de 4 points d'eau dans la commune de Cové - Bénin - Direction générale - Direction de l'eau -

**N° 2009-0587 - proximité et environnement** - Fonds de solidarité eau - Alimentation en eau potable et construction de sanitaires dans dix établissements scolaires ruraux de la province d'Essaouira - Maroc - Direction générale - Direction de l'eau -

**N° 2009-0588 - proximité et environnement** - Coopération décentralisée eau - Poursuite de la coopération avec l'Etablissement des eaux du Liban Nord sur la période 2009-2011 - Direction générale - Direction de l'eau -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Corazzol a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2009-0585 à 2009-0588. Monsieur Corazzol, vous avez la parole.

**M. CORAZZOL**, rapporteur : Monsieur le président, mes chers collègues, avis favorable de la commission pour trois rapports concernant la mobilisation du fonds de solidarité eau et un rapport concernant la coopération décentralisée pour la poursuite de la coopération avec l'Etablissement des eaux du Liban nord.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. J'ai cinq minutes d'intervention pour le groupe Communiste et intervention citoyenne.

**Mme GHEMRI** : Monsieur le président, chers collègues, alors que 1,5 milliard d'humains sont privés d'accès à l'eau potable, les collectivités territoriales ont plus que jamais un rôle important à jouer pour satisfaire les besoins en eau potable des populations les plus démunies. 2,6 milliards sont privés d'assainissement. Il y a donc urgence. L'ONU s'est fixé comme objectif de diviser ces chiffres par deux d'ici 2015, ce qui implique des efforts conséquents de tous.

La situation pourrait même s'aggraver sous les effets croisés de la mondialisation et des changements climatiques. L'urbanisation croissante dans les pays du sud, qui ne s'accompagne pas d'un développement de réseaux d'assainissement, est une véritable fabrique de bombes sanitaires à retardement, menaçant des populations entières d'épidémies et de choléra. Le réchauffement climatique, composé de sécheresses extrêmes et d'inondations catastrophiques, accroît la pression sur la ressource en eau en aggravant le phénomène d'épuisement.

Comme le prouve notre délibération, nos collectivités prennent leurs responsabilités au regard de la misère humaine qui s'accroît sur le globe suite aux catastrophes naturelles, à l'économie libéralisée et bien sûr à la guerre, comme nous l'a montré l'actualité récente dans la bande de Gaza où la population souffre d'une grave crise sanitaire et sociale. Il est ainsi urgent de changer de mentalité idéologique sur la question de l'eau, de ne plus la considérer comme un simple produit ou une marchandise mais comme un bien et de faire de l'accès à l'eau potable un droit partout et pour tous.

Le groupe Communiste et intervention citoyenne appuiera bien sûr de toutes ses forces les actions du Grand Lyon en faveur des coopérations internationales permettant de développer cet accès à l'eau.

Mais nous pouvons nous permettre une certaine inquiétude concernant nos actions de coopération internationale qui prouvent leur utilité alors que, dans notre actualité politique, les résultats de la commission dite Balladur prévoient de spécialiser les compétences des collectivités. Quid alors de ces actions ? Seront-elles garanties par la réforme de nos collectivités ou alors est-ce l'une des dernières délibérations que nous voterons à ce sujet ?

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je mets ces rapports aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche, Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. CORAZZOL.

---

**N° 2009-0610 - proximité et environnement** - Caluire et Cuire - Rue Pasteur - Renforcement du réseau d'eaux pluviales - Individualisation de l'autorisation de programme - Direction générale - Direction de l'eau -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Ariagno a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2009-0610. Monsieur Ariagno, vous avez la parole.

**M. ARIAGNO**, rapporteur : Avis favorable de la commission pour ce projet qui vient en réponse à des problèmes d'inondations importants et récurrents sur ce secteur.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. J'ai une intervention du groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

**M. PETIT** : Monsieur le président, deux mots sur ce rapport pour vous dire que nous avons appris récemment que la direction de l'eau comptait créer un collecteur d'eau pluviale sur le plateau de Caluire, au niveau de la rue Pasteur, et le faire rejoindre la Saône au niveau de l'écluse du quai Clemenceau. D'ailleurs, mes remarques concernent aussi le rapport 2009-0625 sur les autorisations de programmes globales liées à l'assainissement durant le mandat.

Nous n'y voyons bien sûr pas d'inconvénient, sauf que le tracé envisagé emprunte la montée des Forts, qui vient d'être refaite partiellement ces deux dernières années. Nous avons donc demandé aux services de privilégier un passage sous les trottoirs et non sous la chaussée principale afin d'éviter de gaspiller l'argent investi récemment.

Nous sommes très surpris du manque de coordination entre la direction de l'eau et celle de la voirie et nous vous avons déjà fait remarquer ces dysfonctionnements en la matière il y a trois ans. Vous m'aviez alors vanté les mérites du système Chorus. Force est de constater que celui-ci n'a pas du tout fonctionné dans ce cas-là. Bref, la communication n'était pas à la hauteur.

Puisqu'on parle d'eau et de communication -et que je suis encore dans mon temps de parole, comme vous me l'avez fait gentiment remarquer tout à l'heure-, je profite de mon temps de parole pour vous faire part du grand étonnement des élus de Caluire et de Lyon 6° de ne pas avoir été convié à votre présentation publique de la future passerelle sur le Rhône. Il nous semblait pourtant opportun que les maires des deux communes y soient au moins représentés. Heureusement, nous avons pu compter sur la presse locale, qui nous rapporte votre emploi du temps avec une grande rigueur et avec une certaine régularité d'ailleurs, ce qui nous permet de suivre à distance les décisions que vous prenez sur nos territoires.

Alors, je ne peux pas m'empêcher de faire un rapport avec ce qui se passe en ce moment au parti socialiste -parce que vous vous plaignez tous les jours dans la presse de ce qui s'y passe sans faire le rapport avec le Grand Lyon, alors que nous, nous avons l'impression qu'il se passe exactement la même chose au Grand Lyon. Je vais vous donner quelques exemples locaux : Êtes-vous venu nous voir...

**M. LE PRÉSIDENT** : Vous lisez mal mon emploi du temps...

**M. PETIT** : Peut-être !

**M. LE PRÉSIDENT** : ...Parce que je n'étais pas présent à la conférence de presse de présentation. Alors, par là-même...

**M. PETIT** : Vous étiez représenté, monsieur le président et vos vice-présidents, il ne faut pas nier leur rôle !

Etes-vous venu nous voir durant la phase d'étude de la PPI ? Non. Avez-vous accepté de nous voir pour en parler malgré nos nombreuses demandes ? Non.

Au lieu de cela, depuis le vote de la PPI, la seule chose que vous fassiez c'est de nous faire du chantage aux projets régulièrement pour obtenir de notre part une hausse de la fiscalité dans nos communes. N'est-ce pas une forme d'autoritarisme aussi, que vous dénoncez par ailleurs ?

Enfin, j'ai participé -on n'était pas nombreux au sein de notre groupe mais j'y étais- aux 40 ans du Grand Lyon. Dans votre discours, vous avez déclaré que certains anciens présidents avaient su dépasser les clivages politiques. Nous ne demandons qu'à voir en ce qui vous concerne.

Pour revenir à la passerelle, franchement, monsieur le président, sur ce coup-là, vous avez manqué d'un minimum de savoir-être envers vos homologues maires et, parfois, les élus concernés aimeraient être davantage impliqués dans la présentation des projets, surtout quand ceux-ci aboutissent enfin après de longues années d'attente. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT :** Je vous donne acte, si vous n'avez pas été invité, qu'effectivement, vous auriez dû être invité à la présentation de la passerelle, cela me semble tout à fait logique.

Sur la PPI, je vous rappelle qu'il y a eu une concertation -on est cinquante-sept communes et la PPI, c'est un peu vaste- entre mon Cabinet et la mairie de Caluire et Cuire, je crois avec le maire de Caluire de Cuire. C'est madame Arabelle Chambre-Foa qui a fait, avec monsieur Boiron, cette concertation auprès de l'ensemble des maires et je crois que tous les collègues présents ici peuvent le constater...

**M. PETIT :** Je vous parle de l'implication des élus !

**M. LE PRÉSIDENT :** ...et je vous ferai remarquer qu'il faut que les choses soient aussi à double sens. Lorsque, par exemple, sur le projet de Rive de Saône, je demande aux mairies d'être représentées pour avoir leur avis sur la parcelle qui concerne leur territoire, je constate que la commune de Caluire et Cuire se fait représenter par des fonctionnaires, ce qui est son droit le plus strict. Mais, après, ne dites pas que vous souhaitez une concertation la plus poussée possible !

**M. PETIT :** Ce n'est pas vrai, il y avait des élus !

**M. le vice-président BRET :** Mais ce sont des roquets, ce n'est pas croyable !

**M. LE PRÉSIDENT :** Je mets le dossier aux voix...

**M. COCHET :** Monsieur le président, le premier vice-président vient d'avoir des propos qui ne sont pas en cohérence avec la discussion. Je vous demande de retirer ce que vous avez dit, monsieur !

**M. le vice-président BRET :** Je trouve que vous avez des propos, ainsi que votre collègue, extrêmement agressifs. Monsieur Cochet, nous ne sommes pas à l'Assemblée nationale, donc nous n'avons pas à faire ce genre de numéro.

**M. COCHET :** Je vous demande de retirer ce que vous venez de dire.

**M. le vice-président BRET :** J'y mets des guillemets.

*(Brouhaha dans la salle).*

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur Cochet, tout à l'heure, j'ai fait preuve d'une grande courtoisie puisque monsieur Buffet, qui ne s'était pas inscrit dans les temps de parole de la conférence des présidents et qui m'a fait part de sa volonté de pouvoir intervenir sur les problèmes de taxe professionnelle, a eu la possibilité de s'exprimer. J'essaie de conduire cette assemblée avec le maximum de courtoisie et je dois dire que c'est le cas la plupart du temps.

Je pense qu'il n'y a pas lieu d'avoir une agressivité rentrée dans la discussion. Tout à l'heure, lorsque par exemple vous disiez : "première contradiction, deuxième contradiction, troisième, quatrième, cinquième incohérence...", excusez-moi, mais c'est effectivement une façon d'aborder les problèmes ! Lorsque vous dites ensuite : "Entre vos services, ils ne savent pas se coordonner.", vous n'attaquez même plus les élus mais les services. Donc restons dans un minimum de courtoisie ! Dans une dizaine ou une quinzaine d'années, vous serez peut-être à la tête de cette Communauté urbaine et, à ce moment-là, vous retrouverez celles et ceux qui sont aujourd'hui dans les services et vous aurez affaire à eux.

Je mets donc aux voix le rapport :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche, Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. ARIAGNO.

---

**N° 2009-0630 - proximité et environnement** - Programme d'investissement 2009 - Direction de la propreté - Individualisation d'autorisations de programme - Direction générale - Direction de la propreté -

---

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur Corazzol a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2009-0630. Monsieur Corazzol, vous avez la parole.

**M. CORAZZOL,** rapporteur : Monsieur le président, mes chers collègues, avis favorable de la commission concernant le programme d'investissement 2009 de la direction de la propreté, qui concerne à la fois les bouches de lavage, le centre de recyclage et de stockage des déchets urbains mais aussi le gros entretien et renouvellement de l'usine d'incinération de Lyon sud, les matériels techniques du service de la propreté ou encore les poids lourds. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. J'ai une intervention de deux minutes pour le groupe Centriste et démocrate.

**M. VURPAS :** Merci, monsieur le président. Il me revient l'honneur et le plaisir d'intervenir dans la dernière délibération de la soirée, je vais donc essayer d'être le plus brillant possible et convaincant. Je remercie toute l'assemblée de bien vouloir m'écouter et d'avoir patienté.

Je vais essayer de vous proposer un vrai développement durable parce que ce que je vais proposer concerne votre santé. C'est la question, notamment, des incinérateurs des déchets ménagers. Le devenir des déchets est une question cruciale dans une agglomération qui se développe. La délibération numéro 2009-0630 porte notamment sur les incinérateurs.

Une étude récente de l'Institut de veille sanitaire, conduite dans le cadre du plan cancer, a pointé les risques pour la santé humaine de ces équipements et fait état, notamment pour les populations situées à proximité d'un incinérateur, de l'augmentation prouvée par cette étude épidémiologique de la fréquence des cancers du sein et des lymphomes. Je suis particulièrement sensibilisé à ce problème car j'ai moi-même été soigné en 2006 au centre Léon Bérard pour un lymphome. A ce sujet, permettez-moi de rendre un hommage tout particulier au centre Léon Bérard pour la compétence de ses équipes soignantes et l'exceptionnelle gentillesse de son personnel placé sous l'autorité de notre collègue, le professeur Philip.

Pour revenir à nos fameux déchets, nous savons que le Grand Lyon a réalisé d'importants travaux sur les installations de Rillieux la Pape et de Gerland pour les mettre en conformité avec les normes, notamment issues de l'arrêté ministériel du 20 septembre 2002. Actuellement, nous sommes même en avance sur les normes européennes. Mais nous ne devons pas oublier que la technique évolue et que la détection de nouvelles particules organiques pourra amener à de nouvelles normes sanitaires. La lutte contre la seule dioxine ne saurait être un horizon indépassable.

Pour autant, nous constatons que ces installations, et notamment Gerland, sont proches de zones densément peuplées et même de zones appelées à connaître un fort développement de l'habitat comme Confluence. Dès lors, ne pourrait-on pas réfléchir à les déplacer dans des lieux qui exposeraient moins nos concitoyens ? Il ne s'agit pas pour nous de proposer le transfert d'un problème vers d'autres collectivités mais de prendre en compte le principe de précaution et l'étude de l'Agence de veille sanitaire. Si nous éloignons ces installations, les coûts économiques et écologiques du transport des déchets pourraient être augmentés. Il convient donc de faire un bilan sur les avantages et les inconvénients de chaque solution, sachant qu'aujourd'hui, ce sont 250 camions par jour qui alimentent ces installations mais qui participent toutefois à une politique très intéressante de valorisation des déchets, que ce soit pour le chauffage urbain ou la production d'électricité.

C'est vrai que c'est assez désagréable de s'exprimer dans un brouhaha. Je suis désolé mais c'est vrai, ce n'est pas évident !

Au vu de la délibération, il semblerait qu'en additionnant les coûts de délestage, l'usine gérée en régie à Gerland coûte plus cher que l'usine déléguée à Rillieux. Sachant que cette usine de Gerland a été faite il y a vingt ans pour durer trente ans, ne faut-il pas se poser dès à présent la question de réaliser une nouvelle usine, autrement localisée et répondant au principe de précaution ? Ne pourrait-on pas envisager d'utiliser la délégation de service public dans les deux cas et employer les économies réalisées pour permettre de nouvelles solutions, moins polluantes et moins gênantes pour nos concitoyens ? Pourquoi, par exemple, ne pas équiper la collecte en véhicules électriques voire hybrides en cas d'incinérateurs éloignés des zones urbaines ? Enfin, une solution par le mode fluvial est-elle imaginable ?

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Je répondrai simplement à la dernière partie de votre question : pourquoi pas en matériel électrique ? Parce qu'il n'existe pas aujourd'hui. Par contre, pour ce qui est du matériel hybride, je vous rappelle que nous sommes en train d'en expérimenter un, qui a été justement fabriqué dans le cadre du pôle de compétitivité Lyon Urban Truck and Bus, qui commence aujourd'hui ses premières rondes et que nous expérimentons à Villeurbanne, je crois, en particulier.

Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche, Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. CORAZZOL.

**N° 2009-0624 - proximité et environnement** - Autorisation de programme globale gérer le cycle urbain de l'eau sur le long terme (C4), garantir l'alimentation en eau potable de la population du Grand Lyon (C42) - Individualisation d'autorisations de programmes globalisées liées aux actions à mener dans le cadre du budget annexe des eaux au titre des interventions sur le réseau d'eau potable, pour assurer la sécurité de la ressource en eau potable, pour assurer la sécurité de l'adduction et de la distribution en eau potable - Direction générale - Direction de l'eau -

*(Dossier non présenté par monsieur le président, reporté à la prochaine séance).*

### Présentation du nouveau directeur général des services

**M. LE PRÉSIDENT :** Avant que nous passions à la deuxième partie de notre séance, je voudrais vous présenter -je ne l'ai pas fait tout à l'heure et je m'en excuse auprès de lui- le nouveau directeur général des services, monsieur Jean-Yves Latournerie, qui vient du corps préfectoral et qui a notamment été Préfet de l'Ardèche il y a quelques années. Il aura l'occasion de travailler avec vous au quotidien.

## DEUXIÈME PARTIE

*Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande d'organisation de débats par la conférence des présidents*

### I - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET VOIRIE

**N° 2009-0546** - Exploitation du parc Les Halles - Avenant n° 5 au bail emphytéotique du 19 octobre 1970 - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

**N° 2009-0550** - Remplacement des indices et nouvelle formule de révision des prix suite à la suppression de l'indice MAT - Autorisation de signer des avenants pour 7 marchés - Direction générale - Direction de la voirie -

**M. LE PRÉSIDENT :** Nous passons à la deuxième partie. Nous allons essayer d'accélérer, c'est possible. Monsieur Yves Imbert, vous avez la parole.

**M. Yves IMBERT,** rapporteur : Avis favorable de la commission pour ces deux rapports. Le numéro 546 concerne l'exploitation du parc des Halles ; il s'agit d'un avenant lié à la tour Incity. Le deuxième est tout simplement le remplacement de l'indice MAT qui a été supprimé.

**M. LE PRÉSIDENT :** Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. Yves IMBERT.

**N° 2009-0548** - Petits aménagements de voirie et de signalisation au bénéfice des transports urbains - Convention avec le Sytral - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale - Direction de la voirie -

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame Vessiller a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2009-0548. Madame Vessiller, vous avez la parole. Madame Vessiller discute ! La commission a donné un avis favorable ?

**Mme VESSILLER**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : Mme VESSILLER.

**N° 2009-0549** - Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux de rénovation lourde du tunnel sous la Croix-Rousse - Autorisation de signer le marché - Direction générale - Direction de la voirie -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Chabrier a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2009-0549. Monsieur Chabrier, vous avez la parole.

**M. CHABRIER**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président, pour ce rapport relatif à la rénovation lourde du tunnel sous la Croix-Rousse.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. CHABRIER.

## II - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

**N° 2009-0552** - Soutien à l'Espace numérique entreprises (Ene) - Avenant n° 2 à la convention triennale du 27 mars 2007 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

**N° 2009-0571** - Projet Interreg IVC - Projet européen Clusters & Cities (CLUSNET) - Direction générale - Direction des relations internationales -

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission développement économique a désigné monsieur le vice-président Kimelfeld comme rapporteur des dossiers numéros 2009-0552 et 2009-0571. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

**M. le vice-président KIMELFELD**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président, pour le numéro 552 sur le soutien à l'Espace numérique, et le numéro 571 sur le projet européen Clusters & Cities.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président KIMELFELD.

**N° 2009-0562** - Convention 2009 avec l'association Comité de bassin d'emploi Lyon Sud - Industries Créatives - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

**N° 2009-0570** - Marché de la mode Vintage - Edition 2009 - Subvention - Cabinet du président - Direction de l'information et de la communication -

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la vice-présidente Gelas a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2009-0562 et 2009-0570. Madame Gelas, vous avez la parole.

**Mme la vice-présidente GELAS**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : Mme la vice-présidente GELAS.

**N° 2009-0572** - Attribution d'une subvention à l'association de solidarité internationale Groupement des retraités éducateurs sans frontière (GREF) - Direction générale - Direction des relations internationales -

**N° 2009-0573** - Adhésion de la Communauté urbaine au réseau des villes méditerranéennes (Medcités) - Direction générale - Direction des relations internationales -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le vice-président Julien-Laferrière a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2009-0572 et 2009-0573. Monsieur Julien-Laferrière, vous avez la parole.

**M. le vice-président JULIEN-LAFERRIÈRE**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président JULIEN-LAFERRIÈRE.

## III - COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS ET RESSOURCES

**N° 2009-0574** - Lyon 3° - Hôtel de Communauté - Remplacement des automates de la gestion technique centralisée GTC - Complément d'autorisation de programme - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

**N° 2009-0575** - Villeurbanne - Rénovation des ascenseurs du quartier du Tonkin II - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur Corazzol comme rapporteur des dossiers numéros 2009-0574 et 2009-0575. Monsieur Corazzol, vous avez la parole.

**M. CORAZZOL**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. CORAZZOL.

**N° 2009-0576** - Villeurbanne - IUT B rue de France - Université Claude Bernard - Complément d'individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

**N° 2009-0580** - Code des marchés publics 2006 - Répartition des responsabilités et délégations de signature - Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique - Service des marchés et de la commande publique - Unité marchés publics -

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la vice-présidente Pédrini a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2009-0576 et 2009-0580. Madame Pédrini, vous avez la parole.

**Mme la vice-présidente PÉDRINI**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : Mme la vice-présidente PÉDRINI.

**N° 2009-0581** - Transformations d'emplois - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

**N° 2009-0582** - Modification du ratio d'avancement au grade d'agent de maîtrise - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

**N° 2009-0583** - Changement d'appellation d'une mutuelle - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le vice-président Crédoz a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2009-0581 à 2009-0583. Monsieur Crédoz, vous avez la parole.

**M. le vice-président CRÉDOZ**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président CRÉDOZ.

#### IV - COMMISSION PROXIMITÉ ET ENVIRONNEMENT

**N° 2009-0584** - Subvention à l'association Acoucité - Convention pluriannuelle 2009 à 2011 - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission proximité et environnement a désigné monsieur Jean-Christophe Darne comme rapporteur du dossier numéro 2009-0584. Monsieur Jean-Christophe Darne, vous avez la parole.

**M. Jean-Christophe DARNE**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. Jean-Christophe DARNE.

**N° 2009-0589** - Bron - Rues de Verdier et de l'Humanité - Pose d'un égout - Individualisation de l'autorisation de programme - Direction générale - Direction de l'eau -

**N° 2009-0590** - Bron - Rue des Genêts - Renouvellement du réseau vétuste - Individualisation de l'autorisation de programme - Direction générale - Direction de l'eau -

**N° 2009-0591** - Charly - Chemin des Prés Fanteaux - Construction d'un égout - Individualisation de l'autorisation de programme - Direction générale - Direction de l'eau -

**N° 2009-0592** - Dardilly - Chemin du Moulin Carron - Mise en place d'un réseau séparatif - Individualisation de l'autorisation de programme - Direction générale - Direction de l'eau -

**N° 2009-0593** - Dardilly - Chemin du Pelosset - Extension du réseau d'eaux usées - Individualisation de l'autorisation de programme - Direction générale - Direction de l'eau -

**N° 2009-0594** - Genay - Rue de la Roue - Restructuration générale du réseau - Individualisation de l'autorisation de programme - Direction générale - Direction de l'eau -

**N° 2009-0595** - Givors - Route de Rive de Giers - Création d'une canalisation d'eaux usées - Individualisation de l'autorisation de programme - Direction générale - Direction de l'eau -

**N° 2009-0596** - Limonest - Secteurs de la Torchetière et de la Vallonière - Mise en place d'un réseau d'assainissement - Individualisation de l'autorisation de programme - Direction générale - Direction de l'eau -

**N° 2009-0597** - Lyon 3° - Avenue de Saxe - Réhabilitation de 255 mètres d'un collecteur visitable (T180) - Individualisation de l'autorisation de programme - Direction générale - Direction de l'eau -

**N° 2009-0598** - Lyon 3° - Rue François Villon - Maillage entre deux collecteurs - Individualisation de l'autorisation de programme - Direction générale - Direction de l'eau -

**N° 2009-0599** - Meyzieu - Rue Gambetta - Reconstruction du réseau d'assainissement - Individualisation de l'autorisation de programme - Direction générale - Direction de l'eau -

**N° 2009-0600** - Montanay - Rue du Vieux Château - Restructuration du réseau d'assainissement - Individualisation de l'autorisation de programme - Direction générale - Direction de l'eau -

**N° 2009-0601** - Neuville sur Saône - Assainissement - Travaux de réhabilitation du collecteur unitaire T180 pour un traitement des eaux claires parasites permanentes - Individualisation d'autorisation de programme partielle au titre de la maîtrise d'oeuvre - Direction générale - Direction de l'eau -

**N° 2009-0602** - Oullins - Avenue du Bois - Renouvellement de canalisation - Individualisation de l'autorisation de programme - Direction générale - Direction de l'eau -

**N° 2009-0603** - Saint Genis les Ollières - Rue Marius Poncet - Construction d'un bassin de rétention et des réseaux associés - Déconnexion des eaux pluviales du réseau - Individualisation de l'autorisation de programme - Direction générale - Direction de l'eau -

**N° 2009-0604** - Tassin la Demi Lune - Secteurs Victoire et Jeanne d'Arc - Renouvellement d'égout d'eaux usées - Individualisation de l'autorisation de programme - Direction générale - Direction de l'eau -

**N° 2009-0605** - Vénissieux - Travaux de renforcement du réseau d'assainissement - Individualisation d'autorisation de programme partielle - Réduire les risques d'inondations du quartier Charréard - Prestations topographiques - Direction générale - Direction de l'eau -

**N° 2009-0607** - Villeurbanne - Rue Damidot - Construction d'un collecteur - Individualisation de l'autorisation de programme - Direction générale - Direction de l'eau -

**N° 2009-0608** - Villeurbanne - Rue Marguerite - Reconstruction d'un collecteur - Individualisation de l'autorisation de programme - Direction générale - Direction de l'eau -

**N° 2009-0609** - Cailloux sur Fontaines - Route du Grand Guillermet Fonderie - Pose d'une canalisation d'eau potable - Individualisation de l'autorisation de programme - Direction générale - Direction de l'eau -

**N° 2009-0611** - Givors - Les Cornets - Renouvellement de conduite d'eau potable - Individualisation de l'autorisation de programme - Direction générale - Direction de l'eau -

**N° 2009-0612** - Grigny - Cité Logirel - Pose d'une canalisation d'eau potable - Individualisation de l'autorisation de programme - Direction générale - Direction de l'eau -

**N° 2009-0613** - Lyon 3° - Rue Antoine Charrial - Pose d'une canalisation d'eau potable - Individualisation de l'autorisation de programme - Direction générale - Direction de l'eau -

**N° 2009-0614** - Lyon 3° - Rue André Philip - Pose d'une canalisation d'eau potable - individualisation de l'autorisation de programme - Direction générale - Direction de l'eau -

**N° 2009-0615** - Lyon 9° - Quai Paul Sédaillan - Pose d'une canalisation d'eau potable - Individualisation de l'autorisation de programme - Direction générale - Direction de l'eau -

**N° 2009-0616** - Mions - Rue Claude Debussy - Pose d'une conduite d'eau potable - Individualisation de l'autorisation de programme - Direction générale - Direction de l'eau -

**N° 2009-0617** - Rillieux la Pape - Chemin des Bruyères - Renouvellement d'une canalisation d'eau potable - Individualisation de l'autorisation de programme - Direction générale - Direction de l'eau -

**N° 2009-0618** - Saint Didier au Mont d'Or - Avenue Jean Jaurès - Renouvellement d'une conduite d'eau potable - Individualisation de l'autorisation de programme - Direction générale - Direction de l'eau -

**N° 2009-0619** - Saint Priest - Rue des Pives - Renouvellement d'une canalisation d'eau potable - Individualisation de l'autorisation de programme - Direction générale - Direction de l'eau -

**N° 2009-0620** - Saint Priest - Rue des Saules - Renouvellement d'une conduite d'eau potable - Individualisation de l'autorisation de programme - Direction générale - Direction de l'eau -

**N° 2009-0621** - Vénissieux - Rue Jean Duclos - Renouvellement des conduites d'eau potable - Individualisation de l'autorisation de programme - Direction générale - Direction de l'eau -

**N° 2009-0622** - Villeurbanne - Rue et impasse du Marais - Renouvellement de conduites eau potable - Individualisation de l'autorisation de programme - Direction générale - Direction de l'eau -

**N° 2009-0623** - Programmation 2009 des opérations de galeries drainantes, de maîtrise des eaux pluviales et réseaux hydrauliques de défense incendie - Individualisation des autorisations de programmes globalisées au titre des travaux et fournitures à intervenir au titre des galeries drainantes, eaux pluviales et réseaux de défense incendie - Direction générale - Direction de l'eau -

**N° 2009-0625** - Autorisation de programme globale gérer le cycle urbain de l'eau sur le long terme (C4), lutter contre les pollutions de toutes natures (C43) - Individualisation d'autorisations de programmes globalisées liées aux actions à mener dans le cadre du budget annexe de l'assainissement au titre des réseaux de proximité et stations de relèvement des stations d'épuration, des branchements et travaux pour le compte de tiers - Direction générale - Direction de l'eau -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Ariagno a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2009-0589 à 2009-0605, 2009-0607, 2009-0609, 2009-0611 à 2009-0623 et 2009-0625. Monsieur Ariagno, vous avez la parole.

**M. ARIAGNO**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. ARIAGNO.

---

**N° 2009-0606** - Villeurbanne - Réalisation de l'ouvrage de rejet au Rhône de l'émissaire de la Plaine de l'Est - Individualisation complémentaire de l'autorisation de programme en dépenses et en recettes - Autorisation de signer un marché - Direction générale - Direction de l'eau -

**N° 2009-0626** - Champagne au Mont d'Or - Francheville - Lyon 9° - Rillieux la Pape - Saint Genis les Ollières - Exploitation des déchèteries de la Communauté urbaine, hors Givors-Grigny et Genas, et du centre de transfert et d'égouttage des déchets de balayage mécanisé de Rillieux la Pape - Lot n° 1 : exploitation des déchèteries situées à Champagne au Mont d'Or, Francheville, Lyon 9°, Saint Genis les Ollières - Autorisation de signer un marché passé en appel d'offres ouvert - Direction générale - Direction de la propreté -

**N° 2009-0627** - Décines Charpieu - Neuville sur Saône - Rillieux la Pape - Vaulx en Velin - Villeurbanne - Exploitation des déchèteries de la Communauté urbaine, hors Givors-Grigny et Genas, et du centre de transfert et d'égouttage des déchets de balayage mécanisé de Rillieux la Pape - Lot n° 2 : exploitation des déchèteries situées à Décines Charpieu, Vaulx en Velin, Villeurbanne nord et sud, Neuville sur Saône, Rillieux la Pape et du centre de transfert et d'égouttage des déchets du balayage mécanisé de Rillieux la Pape - Autorisation de signer un marché passé en appel d'offres ouvert - Direction générale - Direction de la propreté -

**N° 2009-0628** - Lyon 7° - Pierre Bénite - Saint Priest - Vénissieux - Exploitation des déchèteries de la Communauté urbaine, hors Givors-Grigny et Genas, et du centre de transfert et d'égouttage des déchets de balayage mécanisé de Rilleux la Pape - Lot n° 3 : exploitation des déchèteries situées à Lyon 7°, Pierre-Bénite, Saint-Priest et Vénissieux - Autorisation de signer un marché passé en appel d'offres ouvert - Direction générale - Direction de la propreté -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Joly a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2009-0606 et 2009-0629 à 2009-0628. Monsieur Joly, vous avez la parole.

**M. JOLY**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. JOLY.

**N° 2009-0629** - Suivi des réclamations relative à la propreté - Dispositif d'accès à l'application Suivi des réclamations (SDR) par les prestataires et les communes - Direction générale - Direction de la propreté -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Corazzol a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2009-0629. Monsieur Corazzol, vous avez la parole.

**M. CORAZZOL**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. CORAZZOL.

#### V - COMMISSION URBANISME

**N° 2009-0633** - Feyzin - Vignettes Figuières - Aménagement de la place des Vignettes - Individualisation d'autorisation de programme pour les travaux - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

**N° 2009-0634** - Rillieux la Pape - Maison des jeunes et de la culture (MJC) - Aménagement des espaces extérieurs - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission urbanisme a désigné monsieur le vice-président Charrier comme rapporteur des dossiers numéros 2009-0633 et 2009-0634. Monsieur Charrier, vous avez la parole.

**M. le vice-président CHARRIER**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président CHARRIER.

**N° 2009-0636** - Vaulx en Velin - Aménagement du secteur de l'Hôtel de ville - Bilan de la concertation - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

**N° 2009-0637** - Plan local d'urbanisme (PLU) - Individualisation d'autorisation de programme partielle pour les dépenses 2009 afférentes aux procédures du PLU et aux études annexes - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Planification urbaine -

**N° 2009-0640** - Vaulx en Velin - ZAC hôtel de Ville - Création de la ZAC et mode de réalisation - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur David a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2009-0636, 2009-0637 et 2009-0640. Monsieur David, vous avez la parole.

**M. DAVID**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. DAVID.

**N° 2009-0638** - Lyon 9° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Duchère - Vaise : îlot Roquette - Echanges fonciers sans soulte - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Lévêque a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2009-0638. Monsieur Lévêque, vous avez la parole.

**M. LÉVÊQUE**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. LÉVÊQUE.

**N° 2009-0639** - Saint Priest - ZAC du Triangle - Approbation du dossier de la réalisation de la ZAC, du projet de programme des équipements publics (PEP) et du bilan financier prévisionnel - Désignation de l'aménageur - Désignation du mandataire de travaux primaires - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la vice-présidente David a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2009-0639. Madame David, vous avez la parole.

**Mme la vice-présidente DAVID**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : Mme la vice-présidente DAVID.

**N° 2009-0641** - Vaulx en Velin - Villeurbanne - Carré de Soie - Construction d'une Maison du projet - Individualisation d'autorisation de programme - Direction générale - Missions territoriales -

**N° 2009-0646** - Vaulx en Velin - Aménagement des voiries du plan d'ensemble des usines de textiles artificiels du Sud-Est (Tase) - Approbation de l'enquête publique - Déclaration de projet - Direction générale - Direction des grands projets -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le vice-président Crimier a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2009-0641 et 2009-0646. Monsieur Crimier, vous avez la parole.

**M. le vice-président CRIMIER**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président CRIMIER.



**N° 2009-0642** - Vénissieux - Centre commercial Vénissy - Mandat de suivi d'études préalables à l'approbation de la zone d'aménagement concerté (ZAC) - Bilan de clôture et quitus à la SERL - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

**N° 2009-0643** - Vénissieux - Quartier Pyramide - Mandat pour la requalification de la placette Michelet et de ses espaces extérieurs - Bilan de clôture et quitus à la SERL - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Plazzi a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2009-0642 et 2009-0643. Monsieur Plazzi est absent. Je vous donne l'avis favorable de la commission. Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le président COLLOMB, en remplacement de M. PLAZZI absent.

#### **Intervention de monsieur le vice-président Jacky Darne relative aux frais de communication du Grand Lyon**

**M. LE PRÉSIDENT** : Avant que nous ne nous quittions, je donne la parole à monsieur Jacky Darne. Nous avons promis à monsieur Thévenot de lui donner des explications sur les frais de communication du Grand Lyon. Donc monsieur Darne a la parole.

**M. le vice-président DARNE** : Merci, monsieur le président. Les dépenses de communication institutionnelle du Grand Lyon ont évolué ainsi : 2,348 M€ en 2007 et 2,269 M€ en 2008 au compte administratif, alors que c'était 2,460 M€ en 2007 en budget et 2,300 M€ en 2008.

Pour 2009, c'est 2 M€. Cela représente 0,24 % du budget du Grand Lyon, ce qui est évidemment très faible. Ceci étant, il s'agit de la communication institutionnelle. Il y a évidemment un certain nombre de communications fonctionnelles par ailleurs. Sur ces sommes, 40 000 € ont été affectés à Millénaire 3, 70 000 € à l'Agenda 21. Monsieur Thévenot, vous aviez fait un parallèle entre ces deux sommes en ne comprenant pas mais vous savez bien que, sur l'Agenda 21, il s'agit en effet d'un agenda pour le XXI<sup>ème</sup> siècle alors que Millénaire 3 a une approche très globale de l'ensemble de notre politique communautaire et donc une approche beaucoup plus large, vous le savez. Pour TD Lyon métropole, il s'agit d'un financement qui concerne des achats d'espaces et en aucune façon des dépenses de subventions, bien évidemment.

Au cours de votre intervention, vous vous êtes interrogé sur un certain nombre de cas particuliers sur lesquels je voudrais donner quelques informations.

Vous vous êtes interrogé sur l'association des Lyonnais de New York qui reçoit une subvention de 55 000 € par an, sur son activité et quel en est l'usage. Il s'agit donc d'une association qui va permettre aux Lyonnais qui sont à New York de conserver un lien avec leur ville d'origine mais surtout d'en faire la promotion. Il y a six newsletters par an, il y a un site web, il y a des activités quotidiennes, des organisations d'événements et un certain nombre de stages d'étudiants qui sont possibles. Il suffit d'interroger Graphicness, Cegid, Tigex ; le responsable du recrutement de différentes structures, les intervenants d'entreprises peuvent être contactés : Eric Brun, président de Gattefoss, Sébastien Bourgeois, directeur de Cegid. Il y a aussi des événements locaux par OnlyLyon : vous avez pu participer à certains, au musée des Beaux Arts, à l'aéroport Saint-Exupéry,

au stade de Gerland, avec des remises de récompenses de meilleurs ambassadeurs. Donc un ensemble d'événements qui, je crois, par la réunion des partenaires qu'il a permis, donne une visibilité, au lieu que chacun aille sous son drapeau, son nom, son slogan, permet d'avoir une unicité, permet, je crois, de multiplier l'efficacité et c'est donc une action tout à fait probante.

Je ne sais pas si j'ai répondu à toutes les questions. Si ce n'était pas le cas, je vous prie de m'en adresser un complément, je me ferai un plaisir de chercher ce qui pourrait manquer comme informations.

Vous aviez cité aussi les voyages des élus, qui font des comptes-rendus et qui sont chaque fois votés par le Bureau pour leurs déplacements et dont les comptes-rendus d'activités existent bien sûr.

**M. THÉVENOT** : Monsieur le président, tout d'abord, je voudrais remercier le président Darne d'avoir fait l'effort d'apporter ces informations. Encore qu'elles ne m'apprennent pas grand-chose parce que j'avais lu les textes d'où sont extraits ces chiffres.

Sur le point de la communication institutionnelle et sa part dans le budget, comme vous l'avez souligné, la communication institutionnelle -et je l'avais d'ailleurs noté dans mon intervention- ne représente qu'une part des dépenses de communication ou de promotion du Grand Lyon et ce n'est donc pas 0,24 % le chiffre réel, il est bien supérieur.

Pour le reste, en ce qui concerne l'association des Lyonnais de New York, je maintiens que la somme accordée est tout de même relativement importante pour six newsletters et quelques cocktails dans l'année.

Enfin, ce que je voulais dire au nom de notre groupe c'est que nous continuerons à être attentifs à ces dépenses de promotion et de communication. La promotion, comme le soulignait le président dans son intervention lors de la dernière séance du Grand Lyon, est certes importante et nous y souscrivons mais, dans ces périodes de crise, nous serons attentifs à l'utilisation de l'argent public.

**M. le vice-président DARNE** : Monsieur Thévenot, j'espère que chacun des élus maires a la même intention dans ses budgets mais, en même temps, il s'agit pour Lyon, je crois, de se faire connaître et, dans cette situation-là, il ne faut pas sacrifier en premier la communication mais au contraire, si l'on veut faire face et avoir les capacités d'accueil, cela veut dire des zones d'aménagement, de l'investissement dans tous les domaines que nous faisons mais aussi de la communication pour que les gens viennent. Vous savez que la connaissance de l'agglomération lyonnaise, malgré l'OL, était insuffisante et que toutes ces initiatives contribuent à la connaissance de ce que nous faisons. Il était dit que Lyon était une perle cachée, il faut peut-être qu'elle soit moins cachée.

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Thévenot, je pensais d'ailleurs à vous et à vos remarques avant-hier en lisant *Le Monde*. En effet, il y avait un encart publicitaire qui montrait les réalisations d'une ville, il y avait quelques photos et il y avait un petit texte : "Toutes ces réalisations ont été réalisées par le sénateur-maire de la ville, monsieur Estrosi". Si vous pouvez me montrer un jour une communication du Grand Lyon qui mette le président en avant ! Non ! Nous, on communique sur le Grand Lyon parce que c'est le Grand Lyon que l'on veut vendre à l'étranger. Donc vous pourrez faire vos remarques à vos collègues.

La séance est terminée.

(La séance est levée à 20 heures 55).

## Annexe

## Application de l'article 55 de la loi SRU - Bilan triennal 2005-2007

## Projet 2008-2010

(Intervention de monsieur le vice-président Brachet - dossiers n° 2009-0631 et 2009-0632)

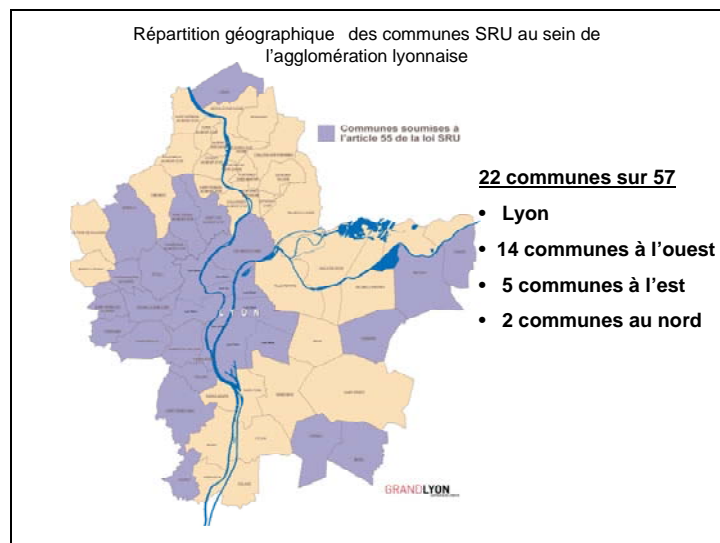
Diapositive 1

**Application de l'article 55 de la loi SRU  
Bilan triennal 2005-2007  
Projet 2008-2010**

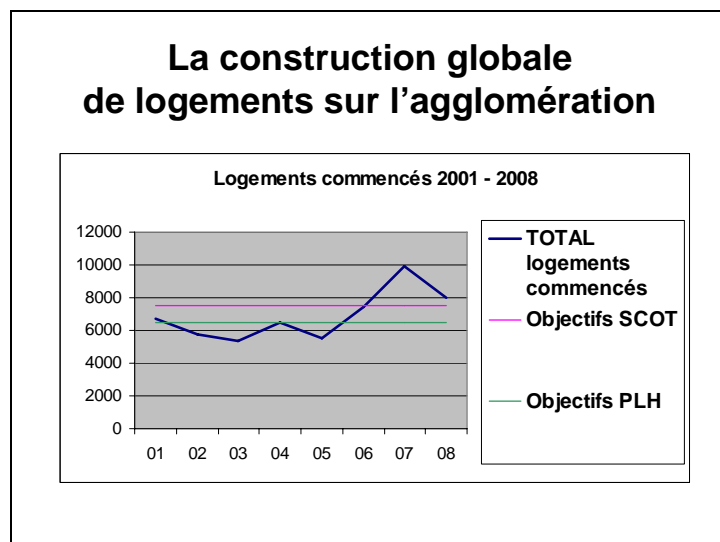
**Conseil de Communauté  
9 Mars 2009**

GRAND LYON

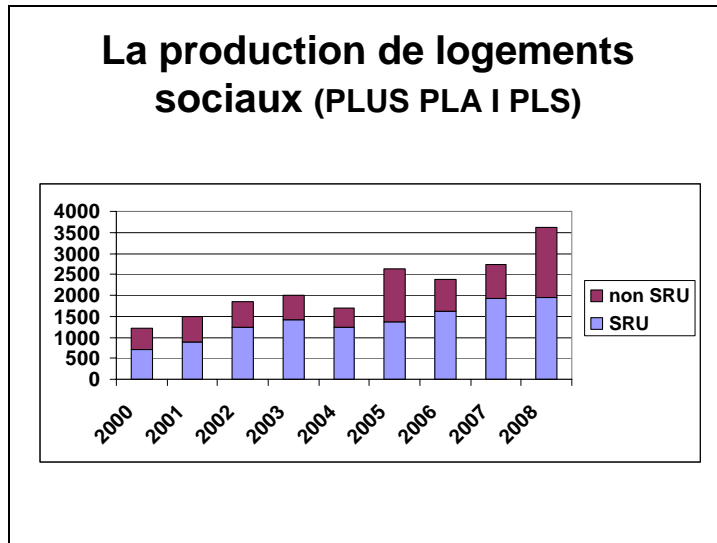
Diapositive 2



Diapositive 3



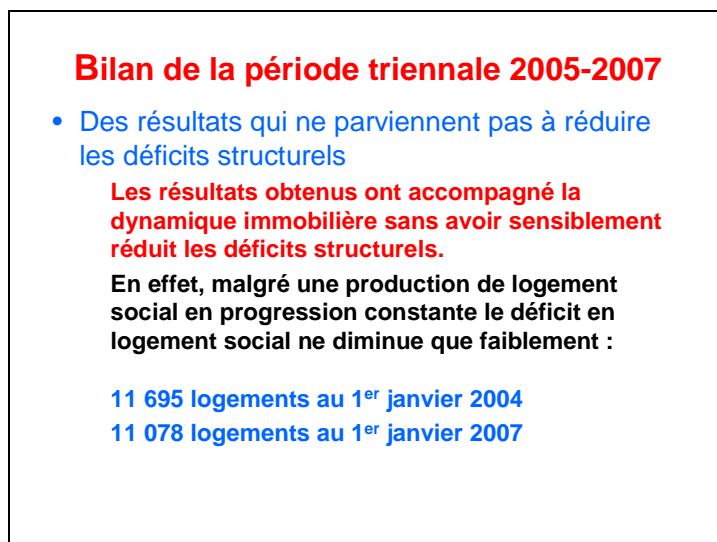
Diapositive 4



Diapositive 5



Diapositive 6



## Diapositive 7

**Le projet de la période triennale 2008-2010****• Les objectifs et les engagements**

- le nouvel objectif triennal est de 1 664 logements au titre de la loi SRU
- toutes les communes confirment leur engagement au titre du PLH
- le financement prioritaire sera comme pour la période précédente le **PLUS et le PLAI**.

## Diapositive 8

**Le projet de la période triennale 2008-2010****• Les outils pour accompagner les communes**

- l'intégration des secteurs de « mixité sociale » dans la prochaine révision du PLU
- les outils fonciers de la politique foncière du Grand Lyon (captation foncière, bail emphytéotique ...)
- **Et plus généralement maintenir le consensus politique, principal moteur de l'engagement local**

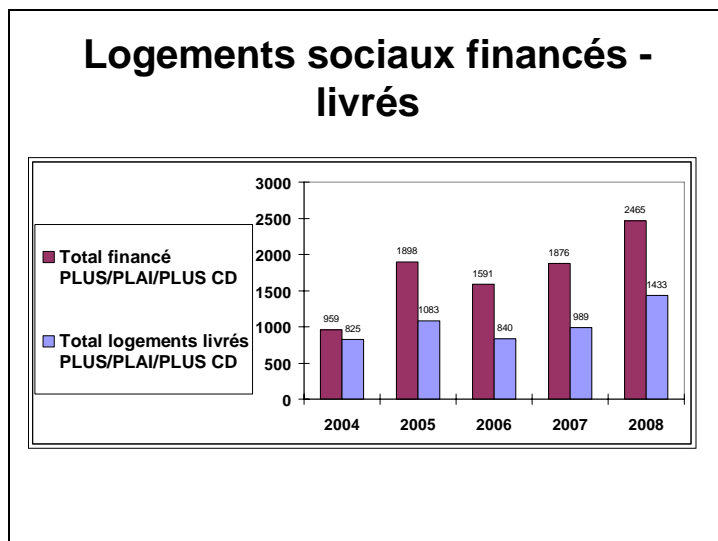
9

## Diapositive 9

**Convention de délégation des aides à la pierre de l'Etat**

**Conseil de Communauté  
9 mars 2009**

Diapositive 10



Diapositive 11

### Bilan convention 2006-2008 logement social

Nb de logements financés	2006	2007	2008
Logements PLUS et PLAI hors ANRU	1 248	1 877	2 039
Logements PLS	756	850	1152
Logements ANRU	373	45	426
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 377</b>	<b>2 727</b>	<b>3 617</b>

Diapositive 12

### Bilan convention 2006-2008 logement social

Budget	2006	2007	2008
État	12.7 M€	17.9 M€	24.2 M€
Région	4.3 M€	4.5 M€	3 M€
Grand Lyon subventions	11.7 M€	15.5 M€	22 M€
Total subventions publiques	28.7 M€	37.9	49.2 M€
Grand Lyon action foncière	21 M€	24.9€	20 M€*
<b>TOTAL Grand Lyon</b>	<b>32.7 M€</b>	<b>40.4 M€</b>	<b>42 M€*</b>
Logements financés	1 248 logements	1 877 logements	2 039 logements

\* Données provisoires

Diapositive 13

## **Projet convention 2009**

- **Objectifs du Grand Lyon**
  - Adapter l'offre aux besoins
  - Promouvoir un développement solidaire et équilibré
  - Poursuivre la diversification de l'offre
  - Construire un observatoire partenarial
- **Volonté de l'Etat**
  - Vis-à-vis des organismes HLM
    - Mise en œuvre du droit au logement
    - Vente HLM
    - Développement des logements réservés Etat

Diapositive 14

## **Projet convention 2009 logement social**

- **Objectifs : 3809 logements**
  - PLUS/PLAI : 2498 logements (1618 + 880)
  - PLS : 711 logements
  - Pour mémoire : ANRU : 600 logements
- **Moyens financiers**
  - ETAT : 21.1 M€(y compris plan de relance)
  - Grand Lyon subventions : 21.1 M€

15

Diapositive 15

## **Le Grand Lyon responsable**

**En prenant la délégation des aides à la pierre, le Grand Lyon se positionne comme principal responsable des questions de logement.**